

L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

ABONNEMENTS
à partir du 1^{er} de chaque mois
France et Algérie : Un an... 25 fr.
Six mois... 14 fr.
Étranger U.-P. : Un an... 32 fr.
Six mois... 18 fr.

Paraissant le Vendredi
Rédacteur en chef : Edmond THÉRY
PRIX DE CHAQUE NUMÉRO :
France : 0 fr. 50 — Étranger : 0 fr. 60

INSERTIONS
Ligne anglaise de 5 centimètres
Annonces en 7 points... 2 50
Réclames en 8 points... 4 »
Ce tarif ne s'applique pas aux annonces et réclames d'émission.
TÉLÉPHONE : Central 46-61

N° 1375. — 54^e volume (2) || Bureaux : 50, rue Sainte-Anne, Paris (2^e Arr^t) || Vendredi 12 Juillet 1918

SITUATION HEBDOMADAIRE

des Banques d'Émission de l'Europe (En millions de francs)

DATES	Encaisse métallique		Circulation fiduciaire	PRINCIP. CHAPITRES					Taux de l'escompte
	Or	Argent		C/gousses et dépôts particuliers	Portefeuille	escompte	Avances s' valeurs mobilières		
FRANCE — Banque de France									
1914 23 juillet...	4.104	640	6.912	943	1.541	739	3 1/2		
1918 27 juin...	5.424	259	28.550	4.019	2.434	950	5		
1918 4 juillet...	5.425	264	28.952	3.839	2.343	920	5		
1918 11 juillet...	5.426	267	29.090	3.970	2.208	934	5		
ALLEMAGNE — Banque de l'Empire									
1914 23 juillet...	1.696	146	2.364	1.180	939	63	4		
1918 15 juin...	2.933	151	15.053	9.881	18.671	12	5		
1918 22 juin...	2.933	151	15.059	10.042	18.540	6	5		
1918 29 juin...	2.933	151	15.638	11.477	20.839	7	5		
ANGLETERRE — Banque d'Angleterre									
1914 29 juillet...	1.004	»	197	1.055	841	»	3		
1918 26 juin...	1.605	»	1.310	3.130	2.523	»	5		
1918 26 juin...	1.631	»	1.342	3.221	2.376	»	5		
1918 4 juillet...	1.633	»	1.373	3.802	2.823	»	5		
DANEMARK — Banque Nationale									
1914 31 juillet...	110	»	219	24	94	15	6		
1918 30 mars...	259	4	492	85	63	16	5		
1918 30 avril...	258	3	487	139	78	16	5		
1918 31 mai...	258	3	483	154	68	14	5		
ESPAGNE — Banque d'Espagne									
1914 30 juillet...	543	706	1.919	498	446	170	4 1/2		
1918 15 juin...	2.083	704	2.923	1.036	483	423	4 1/2		
1918 22 juin...	2.095	704	2.910	1.048	511	392	4 1/2		
1918 28 juin...	2.101	704	2.911	1.108	560	396	4 1/2		
HOLLANDE — Banque Néerlandaise									
1914 25 juillet...	340	17	652	10	185	130	3 1/2		
1918 25 mai...	1.515	16	1.930	137	121	277	4 1/2		
1918 1 juin...	1.513	16	1.948	84	118	280	4 1/2		
1918 8 juin...	1.512	16	1.926	92	116	256	4 1/2		
ITALIE — Banque d'Italie									
1914 31 juillet...	1.105	89	3.086	245	586	471	5 1/2		
1918 20 avril...	836	79	7.150	1.562	754	615	5		
1918 30 avril...	836	79	7.253	1.491	740	655	5		
1918 10 mai...	836	78	7.321	1.529	734	627	5		
ROUMANIE — Banque Nationale									
1914 18 juillet...	154	1	414	14	237	47	5 1/2		
1917 15 juillet...	493	0	1.696	157	295	49	5		
1917 22 juillet...	493	0	1.717	154	296	49	5		
1917 29 juillet...	494	0	1.730	141	296	53	5		
RUSSIE — Banque de l'Etat									
1914 21 juillet...	4.270	197	4.358	698	1.049	518	5 1/2		
1917 14 octobre...	3.456	413	46.107	6.773	38.552	4.859	6		
1917 21 octobre...	3.456	445	47.621	6.720	39.701	4.491	6		
1917 29 octobre...	3.453	475	48.965	6.723	41.803	4.592	6		
SUÈDE — Banque Royale									
1914 31 juillet...	146	8	320	109	236	41	5 1/2		
1918 30 mars...	361	3	883	180	374	195	7		
1918 30 avril...	361	3	861	139	335	168	7		
1918 31 mai...	362	2	875	152	309	175	7		
SUISSE — Banque Nationale									
1914 23 juillet...	180	19	639	51	94	20	3 1/2		
1918 15 juin...	385	58	676	123	295	32	4 1/2		
1918 22 juin...	385	58	673	137	305	32	4 1/2		
1918 29 juin...	384	57	721	154	345	31	4 1/2		

REVUE DES CHANGES ET CHRONIQUE MONÉTAIRE

Change de Paris sur (papier court)

	Pair	16 juillet 1914	12 juin 1918	19 juin 1918	26 juin 1918	3 juillet 1918	10 juillet 1918
Londres.....	25.224	25.174	27.155	27.155	27.155	27.155	27.155
New-York.....	518.25	516 »	570 »	570 »	570 »	570 »	570 »
Espagne.....	500 »	482.75	815 »	751.50	788 »	791 »	788 »
Hollande.....	208.30	207.56	290.50	288.50	288 »	293.50	295 »
Italie.....	100 »	99.62	59.75	63 »	62.25	63.50	63.25
Pétrograd.....	266.67	263 »	» »	» »	» »	» »	» »
Suède.....	138.89	138.25	195.50	198.50	200 »	201 »	202.50
Suisse.....	100 »	100.03	145 »	144.50	142.50	143.75	144.25
Canada.....	518.25	»	» »	» »	» »	» »	» »

Valeur en or à Paris de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	12 juin 1918	19 juin 1918	26 juin 1918	3 juillet 1918	10 juillet 1918
Londres.....	100 liv.	99.82	107.66	107.66	107.66	107.66	107.66
New-York.....	» dol.	99.56	109.99	109.99	109.99	109.99	109.99
Espagne.....	» pes.	96.55	163 »	150.30	157.60	158.20	157.60
Hollande.....	» flor.	99.64	139.45	138.49	138.25	140.89	141.61
Italie.....	» lire.	99.62	59.75	63 »	62.25	63.50	63.25
Pétrograd.....	» rbl.	98.62	» »	» »	» »	» »	» »
Suède.....	» cour.	99.46	140.76	142.92	144 »	144.72	145.80
Suisse.....	» fr.	100.03	145 »	144.50	142.50	143.75	144.25
Canada.....	» dol.	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Changes de Londres sur : (chèque)

	Pair	16 juillet 1914	11 juin 1918	18 juin 1918	25 juin 1918	2 juillet 1918	9 juillet 1918
Paris.....	25.224	25.184	27.165	27.165	27.15	27.155	27.155
New-York.....	4.86 3/4	4.871	4.76 3/4	4.76 3/4	4.76 3/4	4.76 3/4	4.76 3/4
Espagne.....	25.22	25.90	16.85	16.915	17.20	17.275	17.275
Hollande.....	12.109	12.125	9.305	9.345	9.36	9.27	9.18
Italie.....	25.22	25.268	44.375	45.45	44.275	43.30	43.675
Pétrograd.....	94.58	95.80	» »	» »	» »	» »	» »
Portugal.....	53.28	46.19	30.25	30.75	30.75	30.50	30.50
Scandinavie...	18.15	18.24	13.91	13.83	13.55	13.45	13.45
Suisse.....	25.22	25.18	18.83	18.80	18.825	18.82	18.825

Valeur en or à Londres de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	11 juin 1918	18 juin 1918	25 juin 1918	2 juillet 1918	9 juillet 1918
Paris.....	100 fr.	100.14	92.85	92.85	92.90	92.88	92.88
New-York.....	» dol.	99.90	102.15	102.15	102.15	102.15	102.15
Espagne.....	» pes.	96.64	149.68	149.11	146.64	146 »	146 »
Hollande.....	» flor.	99.87	130.11	129.56	129.35	130.61	131.89
Italie.....	» lire.	99.82	56.84	55.49	56.97	58.25	57.75
Pétrograd.....	» rou.	98.77	» »	» »	» »	» »	» »
Portugal.....	» mil.	86.69	56.78	57.71	57.71	57.24	57.24
Scandinavie...	» cou.	99.56	130.55	131.31	134.02	135.02	135.02
Suisse.....	» fr.	100.17	133.94	134.16	133.98	134.01	133.98

La semaine n'a apporté aucun changement dans la tendance générale du marché. Le chèque sur Londres et le câble New-York se traitent indifféremment à 27,15 1/2 et à 5,70, que les demandes soient ou non appuyées de justifications commerciales. Le marché libre a maintenant ajusté ses cours avec ceux que la Banque de France applique aux ventes de change qu'elle effectue pour le compte du Trésor. Cet ajustement, interrompu pendant une quinzaine de jours, dans la deuxième et la troisième semaine de juin, s'est rétabli vers le 25 et s'est maintenu depuis. Depuis le milieu d'avril la disparité entre la cote officielle et les cours du marché libre n'a jamais excédé un centime et demi pour la livre sterling et un quart de centime pour le dollar. C'est une stabilité remar-

quable. Elle doit être attribuée, d'une part, au contrôle plus étroit exercé sur les transactions, en application des réglementations nouvelles édictées par la loi du 3 avril sur l'exportation des capitaux ; d'autre part, à un approvisionnement plus nourri du marché libre, où viennent se réaliser les dollars apportés par les contingents américains et les livres sterling apportées, dans une bien moindre proportion, il est vrai, par les contingents anglais. Cet approvisionnement suffit et au delà à assurer la couverture des besoins qui ne sont pas exclusivement commerciaux et qui, par conséquent, ne peuvent prétendre puiser dans les disponibilités de la Banque. Une nouvelle avance de 100 millions de dollars, faite par les Etats-Unis à la France, vient de porter à 1.765 millions de dollars les sommes mises à la disposition du gouvernement français par la Trésorerie américaine depuis le mois d'avril 1917. Le total des avances des Etats-Unis aux Alliés est, à cette heure, d'environ 6.100 millions de dollars, soit près de 31 milliards de francs.

La lire italienne a, semble-t-il, définitivement vaincu le courant de dépréciation qui l'avait entraînée, un moment, aux environs de 59 centimes. Elle est stable, depuis bientôt une quinzaine, entre 63 et 63 1/2, c'est-à-dire à son niveau de la première décade de mai. Les Etats-Unis viennent de faire à l'Italie une nouvelle avance de 10 millions de dollars, ce qui porte le total à 660 millions de dollars. L'Institut National des Changes poursuit son œuvre d'organisation de la surveillance du marché ; il recherche en même temps chez les Alliés les concours de crédits qui lui permettront de maintenir et peut-être de redresser les cours de la devise italienne. Ses négociations paraissent en bonne voie. La Gazette officielle d'Italie vient de publier un décret interdisant, sauf autorisation préalable, la sortie des billets de banque et des chèques payables en lire. Les voyageurs se rendant à l'étranger ne pourront emporter plus de 1.500 lire.

Un arrêté du ministre des Finances français, en date du 3 juillet, a édicté une interdiction analogue en ce qui concerne les billets des Etats-Unis d'Amérique, d'accord avec le gouvernement de Washington, les billets de la Banque de France et ceux de la Banque de Russie. Les voyageurs munis de passeports pourront néanmoins emporter sur eux 1.000 francs en billets par personne. Le Comité exécutif de la Commission des changes, institué par l'arrêté du 6 juillet 1917, pourra, après instruction des demandes de dérogation aux dispositions qui précèdent, les accepter ou les rejeter. Le même arrêté prohibe l'exportation ou la réexportation d'un certain nombre de valeurs d'entreprises russes, roumaines et turques, dans lesquelles le capital français a des intérêts importants. Cet ensemble de mesures a été décidé pour empêcher les Empires centraux d'accroître leur influence économique dans les pays sus-désignés en acquérant les actions détenues par le portefeuille français et de peser éventuellement sur nos changes en jetant brusquement sur le marché des stocks de billets de banque accumulés dans ce but. Momentanément, ces interdictions vont réduire nos moyens de paiement en pays neutre, notamment en Suisse, puisque c'est surtout sur les marchés de la Confédération qu'opèrent nos ennemis. Il est possible qu'elles ne soient pas étrangères à la reprise du change suisse qui s'inscrit en clôture, le 10 juillet, à 1.44 1/4 contre 1.43 3/4 le 3 juillet. Rappelons que la Suisse a également prohibé l'exportation de ses billets.

Les changes scandinaves sont uniformément en progrès. La semaine dernière et la précédente, nous signalions cette situation anormale et presque paradoxale, en raison de la solidarité que l'Union monétaire scandinave établit entre les devises des trois pays, d'une hausse de la couronne suédoise et

d'une baisse parallèle des couronnes norvégienne et danoise. Cette situation n'existe plus. La couronne suédoise a gagné encore 1 centime 1/2, ce qui la porte à 2,02 1/2 ; la couronne norvégienne et danoise ont réalisé un gain analogue ; la première clôture à 1,80 1/2 contre 1,79, la seconde à 1,77 1/2 contre 1,76. Le florin des Pays-Bas enregistre un nouveau record à 2,95. C'est le cours moyen enregistré le 10 juillet ; l'avant-veille, le florin s'était traité à 2,92 1/2, cours moyen. La tendance de cette devise nous est donc franchement défavorable. Quant à la piastre espagnole, elle est revenue à son niveau d'il y a quinze jours. Elle clôture le 10 à 7,88, contre 7,87 la veille et 7,91 le mercredi précédent. Le dernier bilan de la Banque d'Espagne accuse une nouvelle entrée d'or provenant d'Angleterre.

Cours des changes de New-York sur :

	16 juillet 1914	11 juin 1918	18 juin 1918	25 juin 1918	2 juillet 1918	9 juillet 1918
Paris	5.18 1/2	5.16 1/2	5.71 1/2	5.71 1/2	5.71 1/2	5.71 1/2
Londres	4.88 1/2	4.87 1/2	4.76 3/4	4.76 3/4	4.76 3/4	4.76 3/4
Berlin (l.)	95.28	95.06	"	"	"	"
Amsterdam	40.195	"	50.3/4	50.3/4	50.1/8	50.3/4

Valeur en or à New-York de 100 unités-papier de monnaies étrangères

Unités	16 juillet 1914	11 juin 1918	18 juin 1918	25 juin 1918	2 juillet 1918	9 juillet 1918
Paris	100 fr.	100.27	90.68	90.68	90.70	90.70
Londres	100 liv.	100.19	97.91	97.91	97.91	97.91
Berlin	4mk.	99.67	"	"	"	"
Amsterdam	100 flor.	"	126.26	126.26	124.70	126.26

Changes sur Londres à (Cours moyen du mardi)

Valeurs à vue	15 juillet 1914	18 juin 1918	25 juin 1918	2 juillet 1918	9 juillet 1918
Alexandrie	97 21/32	97 7/16	97 7/16	97 7/16	97 7/16
Pétrograd	95 80	"	"	"	"
Rio-de-Janeiro	15 7/8	12 3/4	12 5/8	12 15/32	12 3/16
Valparaiso	9 3/4	17 1/8	16 29/32	16 11/16	16 13/16
Câble transfert					
Bombay	1.3 31/32	1.6 1/32	1.6 1/32	1.6 1/32	1.6 1/32
Calcutta	1.3 31/32	1.6 1/32	1.6 1/32	1.6 1/32	1.6 1/32
Hong-Kong	1.10 5/16	3.3	3.2	7/8	3.3 1/4
Shanghai	2.5 3/4	4.7 1/2	4.7	4.8	4.7 1/2
Buenos-Ayres (or.)	47 11/16	51 1/16	51	51	51 1/16
Montevideo	51 3/32	61 1/4	61 3/4	61 1/2	61 1/2
Singapour	2.3 15/16	2.4 1/8	2.4 1/8	2.4 3/32	2.4 3/16
Yokohama	2 0 3/8	2.9 15/32	2.9 15/32	2.9 15/32	2.9 15/32

Variations du mark à

	28 mai 1918	4 juin 1918	11 juin 1918	18 juin 1918	25 juin 1918	2 juillet 1918	9 juillet 1918
New-York (1) (pair : 95 3/8)	"	"	"	"	"	"	"
Amsterdam (pair : 59 3/8)	"	"	"	"	"	"	"
Cours	30 85	38 30	38	37 30	34 75	34 10	34 40
Parité	67 24	64 63	64 12	62 94	58 64	57 54	58 05
Perte %	32 76	35 37	35 88	37 06	41 36	42 46	41 95
Genève (pair : 123 47)							
Cours	79 20	76 80	76 25	75 15	66 65	69 75	69 75
Parité	64 15	62 91	61 76	60 87	53 99	56 60	56 50
Perte	35 85	37 79	38 24	39 13	46 01	43 50	43 50

Le change sur Vienne à Genève est coté 41 70, c'est-à-dire que la perte de la couronne est d'environ 60 29 %.

Métaux précieux et Escompte hors banque à Londres

	9 janv. 1918	9 fév. 1918	9 mars 1918	9 avril 1918	9 mai 1918	9 juin 1918	9 juillet 1918
Cours d'or	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9
Cours d'argent	45 1/8	42 7/8	42 3/4	45 1/4	49 1/8	48 7/8	48 13/16
Escompte hors banque	4	4 1/32	3 19/32	3 9/16	3 1/2	3 15/32	3 17/32

(1) Depuis le 30 mars 1917 le cours du mark et de la couronne n'est plus coté à New-York.

LA SITUATION

Le jeudi 4 juillet, la France entière a célébré la Fête de l'Indépendance des Etats-Unis. En décidant que ce jour serait fêté comme fête nationale à l'égal de notre 14 juillet, le gouvernement est allé au-devant des désirs de la population, et Paris a ratifié magnifiquement et de tout cœur ce simple mais grand acte, symbole de l'union et de la communion des deux Républiques.

Dès le 28 juin, le Conseil municipal de Paris avait décidé à l'unanimité de donner à l'avenue du Trocadéro le nom d'avenue du Président-Wilson et de faire apposer les nouvelles plaques indicatrices le 4 juillet, jour de l'Indépendance américaine.

Le 4 juillet, Paris avait revêtu la toilette et pris l'air des jours de grandes solennités nationales. Il était tout pavoisé, surtout de drapeaux américains. Il y a eu grande revue de troupes américaines et françaises réunies sur la place d'Iéna, qui avait reçu une décoration de circonstance.

Six tribunes découvertes, flanquées de mâts ornés de drapeaux aux couleurs des nations alliées, avaient été érigées des deux côtés de la place, pour la présidence de la République et le corps diplomatique, le Sénat, la Chambre des députés, le Conseil municipal et la colonie américaine.

Des discours, qui ont tous célébré avec enthousiasme le courage, le désintéressement, l'abnégation et la gloire de Etats-Unis, ont été prononcés par M. Chérioux, vice-président du Conseil municipal de Paris ; M. Antonin Dubost, président du Sénat ; M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés ; M. Sharp, ambassadeur des Etats-Unis ; M. Pichon, ministre des Affaires étrangères.

Une foule immense, toute vibrante d'émotion et d'enthousiasme, assista à la revue et puis se répandit dans les rues de Paris toutes brûlantes de fièvre patriotique.

Pareilles manifestations ont eu lieu dans toutes les capitales des pays de l'Entente et ont donné lieu à des échanges de télégrammes de sympathie entre tous les chefs de gouvernement.

A la cérémonie de Washington, le président Wilson a prononcé un important et remarquable discours. Ce fut, comme on a dit, un appel, un programme et un serment.

Un appel à la tradition des grands citoyens qui ont fondé l'indépendance américaine : « Nous croyons que notre participation à la guerre actuelle n'est que la moisson de ce qu'ils ont semé. »

Un programme de paix démocratique : « Ce que nous cherchons, c'est le règne de la loi, fondé sur le consentement de ceux qu'on gouverne, et soutenu par l'opinion organisée de l'humanité. »

Un serment que les soldats américains sont venus tenir en France : « Il faut que le règlement soit définitif. Il ne peut pas y avoir de transaction. »

M. Wilson a formulé quatre principes de paix.

Il proclame que toute question de territoire, de souveraineté, de relations économiques ou politiques doit être résolue suivant les vœux de ceux qu'elle concerne directement, et non pas selon les intérêts ou les ambitions d'autrui.

Il déclare que toutes les nations devront s'engager à respecter les traités et le droit.

Il faut donc que l'on détruise « tout pouvoir arbitraire qui peut à l'écart, secrètement et de son seul mouvement, troubler la paix du monde. » Ou du moins, ajoute le président, il faut que tout pouvoir de ce genre soit réduit, en fait, à l'impuissance.

Il faut établir « une organisation de paix qui permettra aux forces unies des nations libres de faire sûrement échec à toute violation du droit. » Et cette organisation, dont M. Wilson ne prétend pas esquisser prématurément les détails, devra constituer « un véritable tribunal d'opinion devant lequel tous seront obligés de s'incliner. »

Le président Wilson a pris l'engagement d'aller jusqu'au bout.

« Le passé et le présent sont aux prises... Il ne peut y avoir qu'une seule issue... »

LES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE

Depuis un mois — c'est, en effet, le 9 juin que le kronprinz attaquait vers Compiègne — il ne s'est livré sur le front occidental aucune bataille réelle ; cependant, dans des combats locaux quotidiens, les Alliés ont progressé dans de nombreux secteurs et fait plusieurs milliers de prisonniers.

Lundi dernier, nos troupes ont attaqué les positions ennemies aux abords de la forêt de Retz, dans la région au nord-ouest de Longpont, sur un front de 3 kilomètres. Elles ont réalisé une progression de 1.200 mètres, enlevé la ferme de Chavigny et les croupes au nord et au sud de cette ferme.

Le lendemain, entre Montdidier et l'Oise, une heureuse attaque, sur un front de 4 kilomètres, nous procurait une avance de plus de 1.800 mètres. Ce fort coup de main a eu lieu à l'ouest d'Antheuil ; nos troupes ont enlevé la ferme Porte et celle des Loges, capturé de nombreux prisonniers et ramené des mitrailleuses.

Ces attaques incessantes de harcèlement, qui améliorent nos positions en nous rendant de solides points d'appui, nous ont procuré depuis trois semaines près de 6.000 prisonniers et nous ont permis de reprendre Cœuvres, Cutry, Laversine et de dégager la lisière est et nord-est de la forêt de Villers-Cotterets. A nos nouveaux alliés américains correspond une bonne part de ces succès locaux qui ne peuvent que gêner et entraver les mouvements de l'ennemi. Sa réaction, d'ailleurs, est faible et les tentatives tentées par lui pour reprendre la ferme de Chavigny ont été repoussées avec pertes pour l'assaillant.

A nos attaques continues l'ennemi oppose une très grande réserve. Faible réaction de son artillerie. Tout ceci semble présager une attaque : c'est, en effet, la tactique employée avant la prise du Chemin des Dames. Notre haut commandement les attend, et ils trouveront à qui parler, surtout que 10.000 Américains débarquent quotidiennement chez nous.

A signaler un important succès franco-italien en Albanie ; sous la pression alliée les troupes autrichiennes ont été obligées de reporter leur lignes au delà du front Borat-Fiori. C'est peut-être le signal du réveil du front oriental.

QUESTIONS DU JOUR

Le Renouvellement du Privilège de la Banque de France

La Chambre des députés, après une longue et intéressante discussion générale sur le projet de renouvellement du privilège de la Banque de France, ayant décidé, à une très forte majorité, de passer à la discussion des articles, a abordé, mardi 9 juillet, l'examen de l'article 1^{er} du projet rapporté par M. Landry — dont nous avons publié ici même les conclusions — ainsi conçu :

« Article 1^{er}. — Le privilège concédé à la Banque de France par les lois des 24 germinal an XI, 22 avril 1806, 30 juin 1840, 19 juin 1857 et 17 novembre 1897, est prorogé de vingt-cinq ans à partir du 1^{er} janvier 1921, et prendra fin le 31 décembre 1945. »

C'est sur cet article 1^{er} que l'opposition s'est concentrée, d'abord avec un contre-projet de M. Barthe, député de l'Hérault, puis par une série d'amendements dont le plus dangereux était celui présenté par M. Victor Augagneur, député du Rhône, en ce sens qu'approuvant le projet ministériel, l'amendement Augagneur se contentait de réduire la durée de la nouvelle prorogation à quinze ans, ce qui ramenait à la fin de l'année 1935 l'expiration du privilège.

Rarement M. Klotz a été mieux inspiré que dans le discours qu'il a prononcé pour défendre le projet ministériel que presque toutes les Chambres de commerce et les Commissions parlementaires compétentes avaient d'ailleurs approuvé sans réserve.

Les arguments qu'il a fait valoir ont impressionné la Chambre et nous regrettons que le cadre restreint de notre journal nous empêche de les reproduire *in extenso*.

« Il circule à l'heure actuelle dans le monde, a d'abord dit M. Klotz, un papier libellé 5 francs, reçu, accepté, regardé par tous comme ayant une valeur certaine et indiscutée, échangeable contre n'importe quel produit, commune mesure de toutes les marchandises. Bien que ce papier ne soit plus remboursable à vue et qu'on ne sache pas encore quand il le redeviendra, il circule à l'égal d'un métal précieux... »

« M. Barthe. — C'est le crédit de la France.

« M. le ministre des finances. — Ses détenteurs le thésaurisent comme de l'or ; l'étranger le réclame en payement et l'ennemi — j'en ai la preuve — cherche à l'accaparer. Ce papier, c'est la monnaie d'un grand pays qui se bat (*Applaudissements*) pour retrouver sa place au soleil de la civilisation. C'est le franc de notre France. (*Vifs applaudissements*.) »

« Il y en a, à l'heure où je parle, pour près de 29 milliards dans le monde. Une signature est au bas de ce papier : c'est le crédit et l'honneur de cette signature que je défends devant vous. Ce n'est pas sans émotion que je prononce ce chiffre de 29 milliards, qui n'est peut-être qu'une étape dans l'effort qu'il faut accomplir et je me félicite d'un privilège qui permet à l'Etat français de trouver dans la confiance que le pays et le monde mettent dans la signature de la Banque de France un des moyens de faire face aux dépenses de la guerre. Cette confiance, c'est là le grand jugement que le pays, que la nation tout entière porte sur la gestion de la Banque de France ; sa grande voix couvre vos petites critiques. L'ouvrier, le paysan, le commerçant, le financier répondent à vos accusations par la certitude légitime qu'ils manifestent dans la valeur du billet, par leur foi constamment,

pratiquement affirmée en la solvabilité de la Banque de France. (*Applaudissements*.) »

Mais, a ajouté le ministre des finances, sur quoi repose cette solvabilité ! « Sur l'idée très nette, très profondément assise dans les esprits, qu'un jour viendra, plus ou moins proche, où le cours forcé prendra fin et où la Banque remboursera à vue les billets qu'elle a émis. »

Quelle peut être la durée du cours forcé ? Nul ne peut le savoir, mais il est manifeste qu'une trop courte durée du privilège de la Banque de France serait nuisible à une bonne solution du problème de la reprise des paiements en espèces.

En effet, ainsi que M. Klotz l'a si judicieusement observé, « les exemples ne manquent pas de pays qui n'ont pu sortir du cours forcé qu'après de très longs délais et qui ont étudié à leurs dépens toutes les conditions à remplir pour y réussir d'une façon durable. L'Angleterre, les Etats-Unis, l'Italie, la République Argentine, le Brésil, l'Autriche-Hongrie ont tour à tour dû subir, à plusieurs reprises, pendant des périodes étendues, le régime du cours forcé. On cite, dans toute histoire financière, comme exemple d'une exceptionnelle rapidité, le fait qu'après la guerre de 1870-1871, la France a pu, en sept années, réaliser son complet rétablissement monétaire. Or, la dette de l'Etat envers la Banque n'avait pas alors dépassé 1 milliard et demi ; la circulation fiduciaire avait à peine atteint 3 milliards. Il restait dans le public une circulation de monnaies métalliques très appréciable. Enfin la France était seule atteinte par la crise.

« Or, malgré ces circonstances favorables, il a fallu sept ans, a-t-il répété, pour que le billet de banque redevenne de l'or, et cela, parce qu'un gouvernement et des assemblées d'une exceptionnelle énergie y ont consacré la totalité des ressources disponibles et ont pu ajourner jusqu'après l'abolition du cours forcé tout vaste plan de reconstitution et de développement de l'outillage national. »

Après ce discours de véritable homme d'Etat, dont la péroraison a été accueillie par de « vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite », dit le *Journal officiel*, la cause des vingt-cinq années de prorogation était gagnée. M. Raoul Péret, président de la commission du budget, a voulu, néanmoins, apporter son concours au ministre sur un point tout particulier :

Les opposants qui demandaient que la prorogation de 25 ans proposée par le gouvernement fut ramenée à quinze années, semblaient croire que la Banque de France pourrait profiter de cette durée pour s'abstenir d'améliorer ses rapports avec le public. M. Dubois, dans un excellent discours prononcé au cours de la discussion générale, leur avait déjà dit :

« Vous pouvez renouveler le privilège pour une courte période, et en même temps vous demandez à la Banque de France de développer ses services, de créer des succursales, de se mettre en quelque sorte à la tête de l'organisation bancaire. Pour cela, une longue période est nécessaire. Elle a des amortissements à prévoir, des immeubles à acheter ou à construire. Que peut-elle faire si vous ne lui donnez que dix ou quinze ans ? »

M. Raoul Péret a cherché à enlever les appréhensions de ceux de ses collègues qui avaient manifesté cette crainte en leur disant :

« Avec l'action que le Gouvernement a sur la Banque de France, le Gouvernement qui en nomme le gouverneur et les sous-gouverneurs, s'il veut imposer à celle-ci des modifications utiles au crédit public, croyez-vous positivement qu'elle puisse se refuser à les accepter ? Est-ce que, dans le passé — on a dû le dire déjà et je ne fais sans doute que répéter — en 1848, en particulier, et depuis, à d'autres reprises, la Banque de France n'a

pas consenti les améliorations qu'on lui demandait ? Faut-il rappeler que la Banque, à l'origine Banque de Paris, est devenue, par la création de succursales et l'absorption de banques départementales, la grande Banque de France ? Et chaque fois que, depuis, le Gouvernement lui a demandé quelque chose, s'est-elle refusée à lui donner satisfaction ?

« Alors ne la soupçonnons pas de je ne sais quel égoïsme étroit ! »

Après une réplique de M. Augagneur et de plusieurs auteurs d'amendements analogues à celui de l'honorable député du Rhône, et auquel tous les opposants s'étaient ralliés, la Chambre s'est prononcée et par 349 voix contre 155, a repoussé l'amendement Augagneur.

L'importance de la majorité acquise par ce vote de principe permet de supposer que la Chambre et le Sénat adopteront le projet sans modification. Ce sera de la bonne besogne.

EDMOND THÉRY.

La Mort du Sultan Mehemet V

Le Sultan Mehemet V est mort sur le trône, à Constantinople, le 3 juillet dernier, dans des conditions assez extraordinaires pour un sultan ; il est mort de mort naturelle, rompant avec la longue tradition qui voulait que le règne du Padischah finit toujours par une tragédie, le plus souvent dans un assassinat.

Mehemet-Rechad V était le troisième fils du sultan Abdul Medjid. Le frère aîné Mourad V ne régna que trois mois, en 1876 ; après ce trimestre il fut détrôné et relégué comme fou en une somptueuse prison d'où il ne devait plus sortir, par son frère puîné, Abdul-Hamid, le sinistre Sultan rouge, qui lui succéda. Abdul-Hamid fut détrôné, à son tour, par la révolution jeune-turque de 1909 que les Français eurent la naïveté d'acclamer ; les révolutionnaires du fameux comité Union et Progrès le remplacèrent par le sultan qui vient de mourir.

Pour le hisser sur le trône, ils étaient allés le chercher, fantôme oublié, dans sa prison de Beylerbey, magnifique palais sur le Bosphore, où Abdul-Hamid l'avait tenu en captivité pendant tout son règne. Il était devenu vite suspect au Sultan rouge, probablement, sans aucune raison. Mais cela suffit à le faire condamner à une captivité et une solitude perpétuelles ; il remplissait ses jours avec l'étude des poètes arabes et persans et avec les soins donnés à des centaines de pigeons d'espèces rares. Il pensait finir sa vie dans ces tranquilles distractions, quand une révolution le fit, déjà vieux, Sultan des Ottomans. Il continua sur le trône sa vie de fantôme effacé : il ne connut jamais ni son peuple ni les affaires publiques. Pendant tout son règne, Enver pacha et ses complices gouvernèrent et lui-même oublia bien souvent qu'il régnait. C'est le Comité Union et Progrès qui a lancé la Turquie dans la guerre ; c'est ce même Comité, qui sera responsable des conséquences qu'aura pour la Turquie, sa monstrueuse complicité avec Berlin, qui portait déjà la responsabilité des catastrophes qui avaient fondu sur l'empire ottoman, de 1909 à 1914.

Car le court règne de ce vieillard, sans autorité ni consistance, fut un des plus néfastes qu'ait subis la Turquie. Il fut marqué, à son début, par l'annexion définitive à l'Autriche de la Bosnie et de l'Herzégovine et par la proclamation de l'indépendance de la Bulgarie qu'un lien de vassalité, purement nominale, l'est vrai, liait encore à son ancien suzerain. Puis survint, en 1911, la guerre avec l'Italie qui conquiert la Tripolitaine, la dernière possession africaine de la Turquie.

L'année suivante éclata la guerre balkanique qui chassa presque complètement les Turcs de l'Europe, qui leur fit perdre l'Albanie, la Vieille-Serbie, la Macédoine, la Thrace. Avant de mourir, Mehemed V devait encore voir d'autres catastrophes : la révolte des Arabes et la séparation de l'Arabie ; la perte de Jérusalem et la Mecque : en tout 6.000.000 d'habitants, 400.000 kilomètres carrés et l'effondrement d'un prestige immense, qui faisait, presque à lui seul, toute l'importance mondiale du Sultanat de Constantinople.

Mehemet évalua-t-il la grandeur de ces désastres et la profondeur de la déchéance turque ? On peut en douter ; on ne sait même pas s'il en connut exactement les détails, car il n'est pas sûr qu'Enver pacha et Talaat pacha, les vrais maîtres de la Turquie, aient laissé seulement pénétrer les nouvelles jusqu'au Souverain. Ils lui présentaient chaque semaine une trentaine d'iradés à signer. Il signait le plus souvent sans lire, sans même savoir de quoi il était question, et ainsi étaient réglées les grandes et petites affaires publiques. Bien en prit, d'ailleurs, au prudent Mehemet V de n'avoir jamais voulu s'exagérer l'importance de son rôle et de sa fonction car, pour avoir manqué d'une semblable prudence, son successeur présomptif, le prince Youssouf Izzeddine, fut récemment trouvé « suicidé », circonstance qui fait que la couronne impériale est placée maintenant sur la tête du prince Vahrid Eddine, le plus jeune frère des deux derniers sultans. Mais il n'y a rien de nouveau dans le gouvernement même de la Turquie : le sultan a changé, mais Enver pacha reste.

**

On étudie aujourd'hui l'histoire de la Turquie comme celle de la plus grande colonie allemande, ou, pour parler plus exactement, comme celle de la dernière colonie allemande. Ce que von Mirbach, l'assassiné d'hier, avait voulu faire de la Russie, il y a des années qu'Enver Pacha l'a fait de la Turquie : un immense hinterland de l'Empire allemand, un protectorat allemand. Mais on sait comment l'Allemagne protège les pays qu'elle lie à elle : en leur prenant tout ce qu'ils ont : armée, ravitaillement et argent ; en faisant servir leurs hommes et leurs ressources à ses sinistres desseins. Pour la Turquie, ce fut facile : l'Allemagne n'eut même pas la peine de prendre, car les hommes qu'elle y avait achetés lui ont tout apporté et livré. Ce fut une enveloppe pour Enver pacha, Talaat pacha, tous les gens du Comité Union et Progrès, de se proclamer Allemands et de jeter tout ce qui était turc aux pieds de l'Allemagne. Et ils persévèrent, même mal récompensés, au point de vue national. La Turquie avait manifesté dernièrement des appétits monstres, une soif extraordinaire d'annexions : le gouvernement de Berlin s'est nettement mis en travers, faisant sévèrement entendre à Constantinople que la Turquie aura ce que la politique allemande jugera bon de lui abandonner, et rien de plus. Et le gouvernement turc a manifesté sa satisfaction. Il n'ose plus exprimer personnellement ses ambitions : il attend docilement que la Wilhelmstrasse lui en fixe l'importance autorisée et les limites permises. Au moment où le rêve quatre fois séculaire des Ottomans se réalise, le jour où ils sont débarrassés de la menace russe et libres de leurs destinées ils s'attachent eux-mêmes au joug allemand.

Ainsi la tâche du nouveau sultan sera facile et le gouvernement de la Turquie n'exigera pas de lui d'efforts considérables. Il attendra les ordres de Berlin — et les fera exécuter par les hommes sûrs que Berlin même a choisis. Un petit rentier de Constantinople n'aura pas une vie plus exempte de travail et de souci, à condition toutefois que

la conquête allemande ne cause en lui nulle révolte. Ça doit être le cas puisque les Allemands, dont on ne saurait nier l'excellence de l'espionnage, lui ont permis de monter sur le trône. A ce seul signe, on reconnaît un homme dont les Allemands sont sûrs.

Il n'empêchera pas la conquête économique, financière, politique et morale de son pays par l'Allemagne. Il permettra tout et donnera tout... jusqu'au jour où d'autres troubleront la fête. La Turquie n'est plus qu'un protectorat allemand ? Or, ce sont les Alliés qui régleront le sort des colonies allemandes.

Georges BOURGAREL.

La Conférence Economique de Londres

Londres après Paris et Rome, depuis la guerre, a vu se réunir la troisième conférence interalliée parlementaire du commerce.

C'est en réalité la quatrième assemblée plénière qu'a tenue cette conférence internationale, instituée en 1914 et dont la première réunion a eu lieu à Bruxelles le 19 juin. On se rappelle le but primitif de cette institution, clairement défini par l'article 1^{er} des statuts.

« La conférence parlementaire internationale du commerce a pour but de réunir, dans une action commune, les commissions du commerce ou de législation commerciale établies spécialement en vue de poursuivre en commun l'unification des lois, ordonnances et coutumes en matière commerciale, en se bornant aux questions susceptibles de recevoir une solution internationale et d'assurer ainsi aux nations participantes, grâce à leur mutuel concours, une protection plus efficace de leurs intérêts. »

La brutale agression allemande d'août 1914 a obligé les Alliés à modifier le programme vaste et précis que s'était donné cette conférence internationale, qui fut dès lors changée en conférence interalliée. Ce fut l'œuvre de la « Conférence économique de Paris » réunie les 14, 15, 16 et 17 juin 1916, sous la présidence de M. Clémentel, ministre du Commerce.

Huit nations alliées contre les empires du centre étaient représentées, c'étaient : la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, la Belgique, la Serbie et le Portugal. Les résolutions prises à l'unanimité ont constitué la mise en pratique et la solidarité de vues et d'intérêts des Alliés. La guerre économique continuera, en effet, la guerre par les armes.

Nul ne peut se faire l'illusion qu'au lendemain de la paix nos ennemis ne chercheront, par tous les moyens possibles, à reconquérir le marché perdu dans le but évident d'y établir leur domination et leur hégémonie économique. Les Alliés ont heureusement compris le grave péril dont ils étaient menacés, et, dès 1916, ont adopté une série de mesures divisées en trois parties : celles du temps de guerre ; celles de la période de reconstitution et celles qui auront un caractère permanent d'entraide et de collaboration entre les Alliés (1).

La seconde conférence interalliée, tenue à Rome en mai 1917, a montré une autre orientation : celle du groupement des forces alliées, de leur coopération efficace et surtout de la création, en même temps qu'une arme, d'un ordre économique nouveau.

Au cours de la conférence de Londres, le secrétaire général, M. E. Baie, après avoir rappelé les conclusions auxquelles étaient arrivés les délégués

(1) Voir l'*Economiste Européen*, n° 1207 et 1208 des 16 et 23 juin 1916.

de Paris et de Rome, a ajouté : « A mesure que se développent ainsi nos travaux, nous prenons une conscience plus nette de l'arme que nous a forgée notre écrasante supériorité économique. C'est dans nos mains que se trouvent en définitive l'avenir des Empires centraux, leurs possibilités de résurrection. »

S'inspirant surtout des conclusions relatives à la préservation économique imposée par la guerre, la conférence de Londres a inscrit au premier rang de ses études un projet de ligue interalliée du commerce. Le plan détaillé en a été fourni dans un rapport de sir Watson Butherford, membre de la Chambre des communes. « *Ligue interalliée du commerce : manière de déjouer la déloyauté des méthodes allemandes pour dominer le commerce du monde* », tel est le titre de ce remarquable travail, qui aboutit aux vœux suivants :

« La protection du commerce et des industries des pays alliés contre le rétablissement de la domination ennemie et du système allemand d'espionnage commercial, et contre le complot allemand pour accaparer le commerce d'autres nations par le dumping et par d'autres moyens répréhensibles ;

« La neutralisation de ces agissements ennemis par la formation d'une ligue pour développer et protéger le commerce des pays alliés ;

« L'établissement d'un système organisé de faire et de développer le commerce entre les nations alliées, et l'adoption de mesures propres à favoriser les progrès, à alimenter la confiance réciproque et à faciliter les relations mutuelles. »

La conférence a, dès sa première session, compris la haute nécessité de cette œuvre de défense libératrice puisqu'elle a immédiatement adopté l'énergique résolution suivante :

« La conférence parlementaire internationale du commerce :

1^o Invite les gouvernements alliés à prendre et à exécuter dans le délai le plus court possible les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour déjouer le complot allemand afin de dominer le commerce du monde, y compris le dumping et l'espionnage, et d'autres procédés semblables ;

2^o Attire à cet effet l'attention des gouvernements alliés sur les explications et les conclusions exposées dans le rapport ci-joint ;

3^o Se déclare convaincu qu'une entente interalliée du commerce procurerait plusieurs avantages importants, et que de même que les alliés sont ligués pour la guerre, de même ils devraient se liquer pour le commerce, pour le développement de leurs pays respectifs et la protection de leurs intérêts après la guerre ;

4^o La conférence engage les gouvernements alliés à nommer des délégués chargés d'étudier la question et d'élaborer une entente interalliée du commerce. »

Ces vœux, résumé précis des conditions indispensables pour triompher économiquement de nos ennemis, souhaitons vivement qu'ils passent du domaine des projets dans celui de la réalité : ce sera la plus belle réponse à faire au *Mittel Europa*.

R. MAGAUD.

Société Marseillaise

de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts

Au cours de l'exercice 1917, toute l'activité, tous les efforts de la *Société Marseillaise* ont tendu vers le même but : donner son concours sans réserve à tout ce qui de près ou de loin peut intéresser la Défense nationale. C'est ainsi qu'elle a participé et prêté ses guichets aux placements de toutes les émissions qui ont eu pour but de créer, développer, améliorer nos industries de guerre.

Dans cet ordre d'idées, la Société a contribué

au placement des titres suivants : Bons Sud-Electrique 6 % ; Energie Electrique du Littoral Méditerranéen 6 % ; Actions Tréfileries du Havre ; Actions Aciéries de Firminy ; Actions Société Havraise d'Energie Electrique ; Obligations Crédit Foncier de France 5 1/2 % ; Obligations Ville de Paris 5 1/2 % ; Bons Phosphates de Gafsa ; Compagnie Française des Métaux ; Energie Electrique du Sud-Ouest ; Matériel Roulant ; Delaunay-Belleville ; Société d'Explosifs et Produits Chimiques ; Actions Compagnie Française du Froid Sec ; Obligations Usines Bouhey 6 %, etc.

De concert avec la Banque Bonnasse, sa voisine, elle a garanti et placé avec succès l'Emprunt 5 1/2 % de la Ville de Marseille, dont le montant a été plusieurs fois couvert.

Ses participations au placement des Bons de la Défense nationale, soit comme prise directe pour son compte, soit comme escompte de Bons à la clientèle, ont dépassé de beaucoup le montant qu'elle avait atteint au cours de ces dernières années.

Enfin, elle a pris une part toute spéciale au placement du dernier Emprunt national 4 %. Comme pour les deux précédents emprunts, elle s'est placée comme résultat au tout premier rang des Sociétés de crédit régionales. Son rôle ne s'est pas borné à la réalisation matérielle de toutes ces opérations. Elle a considéré qu'il était de son devoir d'appuyer de tout son concours moral la campagne si utile et si bienfaisante, menée sous la haute impulsion du ministère des Finances et du gouverneur de la Banque de France en vue de la réduction de notre circulation fiduciaire.

Il y a lieu de constater, à ce propos, avec plaisir, que la *Société Marseillaise* a été parmi les pionniers de la première heure. Dès 1914, en effet, par une large publicité faite dans les départements du Midi, où s'étend surtout sa sphère d'action et d'influence, elle avait engagé la clientèle à restreindre l'usage des billets par une utilisation beaucoup plus large des chèques, des domiciliations et des virements.

De même, elle a secondé de son mieux les efforts de la Direction de la Banque de France de Marseille, pour la création dans cette ville d'une Chambre de compensation. Ce projet, aujourd'hui réalisé, permet de régler sans mouvement d'espèces ou de billets, par simple virement, des sommes s'élevant journalièrement à 8 ou 9 millions de francs. Elle a aussi prêté gratuitement sa signature dans certaines opérations de change et de crédit intervenues entre notre gouvernement et certains pays neutres et alliés.

Tel est le bilan de l'activité de la *Société Marseillaise*, mais si nous constatons que le chiffre de ses transactions dépasse celui des années précédentes, le chiffre de ses profits ne fait malheureusement pas ressortir la même ascension. La principale source de ses profits, le meilleur emploi de ses dépôts : l'escompte du papier commercial, reste à peu près tari et il en sera ainsi, aussi longtemps que le crédit, levier indispensable et puissant de toute reprise économique, n'aura pas retrouvé son rôle bienfaisant. Disons que le moratorium lui fait encore obstacle, le respect de l'échéance étant la condition « sine qua non » du crédit.

Tandis que ses profits sont forcément limités du fait des circonstances présentes, par contre, ses frais généraux n'ont cessé d'augmenter, et cette constatation est, on peut dire, générale en cette matière.

L'insuffisance numérique de ses cadres, éléments de direction, chefs de service, a malheureusement mis la Société dans l'obligation de maintenir fermés plusieurs de ses sous-agences et bureaux, de limiter les affaires de plusieurs autres. C'est ainsi

que malgré l'importance actuelle des transactions dans nos départements vinicoles, ses agences de Narbonne et de Perpignan ne sont ouvertes que pour assurer le service des coffres. Enfin, elle n'a pu procéder, toujours faute de personnel compétent, à l'ouverture de ses agences de Cette et de Toulon, malgré les relations qu'elle possède déjà dans les milieux industriels et commerciaux de ces deux villes.

Passant en revue les principaux postes du Bilan, nous constatons que le chapitre Caisse, Banque et Trésor s'élève à 27.088.267 fr. 93. Dans ce chiffre important ne sont pas comprises ses disponibilités chez ses correspondants banquiers, qui figurent dans les Comptes courants. Soucieuse de conserver de très larges disponibilités immédiates, même au prix du sacrifice qu'une pareille immobilisation lui cause, cette politique financière nous paraît des plus sages.

Portefeuille et Bons de la Défense Nationale s'élèvent à 140.076.033 francs, contre 66.688.374 francs en 1916, soit une augmentation de 73.387.659 francs. Le chapitre Rentes, Actions, Obligations et Participations diverses a été ramené de 18.356.519 fr. 33 au 31 décembre 1916 à 10.113.633 fr. 90, soit une diminution de 8.242.885 fr. 43. Ces immobilisations, avec les risques inévitables de variations qu'elles entraînent, se trouvent sensiblement diminuées ou améliorées.

Les Avances sur Titres se retrouvent à 17 millions 822.480 fr. 24, en diminution de 3.874.422 fr. 59 par rapport à 1916. Les Comptes courants sont à 59.729.287 fr. 59, contre 44.019.646 fr. 25. Cette augmentation provient en grande partie de ses soldes disponibles au 31 décembre chez ses correspondants banquiers. Les autres postes de l'Actif ne comportent aucune remarque spéciale.

Au Passif, seul le poste Dépôts et Comptes courants attire l'attention. Ces comptes s'élèvent à 193.210.851 fr. 66 en 1917, contre 109.546.400 fr. 61 en 1916, soit une augmentation de 83.664.451 fr. 05. Il est intéressant de constater la progression de ces Dépôts et Comptes courants au cours de ces cinq dernières années. Elle résulte des chiffres ci-après : 65.829.651 fr. 72 en 1913 ; 43.930.660 fr. 52 en 1914 ; 54.188.227 fr. 45 en 1915 ; 109.546.400 fr. 61 en 1916, et 193.210.851 fr. 66 en 1917. On peut donc constater par ces chiffres que la clientèle de la *Société Marseillaise* n'a pas cessé de lui témoigner une confiance toujours plus grande.

Les bénéfices nets au compte Profits et Pertes s'élèvent à 2.746.111 fr. 63 après évaluation d'inventaire. Si l'on ajoute le solde reporté des exercices antérieurs, 1.207.115 fr. 14, on obtient un total de 3.953.226 fr. 77, dont voici la répartition :

Répartition	Exercices	
	1916	1917
	(En francs)	
5 0/0 à la réserve légale.....	127.500 »	140.000 »
Intérêts 5 0/0 aux actions libérées.....	2.219.462 50	2.220.118 75
12 0/0 au Conseil sur :		
194.856 fr. en 1916.....	23.382 75	46.319 08
385.992 fr. en 1917.....		
Report à nouveau.....	1.207.115 14	1.546.788 94
Total.....	3.577.460 39	3.953.226 77

Le dividende attribué aux actions est sans changement sur l'année précédente et reste fixé à 25 francs par action libérée, à 12 fr. 50 par action libérée de la moitié et 6 fr. 25 par action libérée d'un quart seulement. Mentionnons aussi que les réserves s'élèvent à 21.300.000 francs, représentant 47,80 % du capital versé.

Nous terminerons en disant qu'à la reprise des affaires la *Société Marseillaise* sera prête pour

remplir le rôle économique réservé aux Sociétés de crédit et plus particulièrement aux Sociétés régionales qui feront œuvre éminemment utile de décentralisation. Ce rôle sera grand et le champ d'action sera vaste. Il n'est plus permis d'en douter en voyant l'installation sur la place de Marseille des banques américaines, anglaises et italiennes, etc.

Si la Société Marseillaise a la conviction qu'un programme régional est mieux fait pour servir dans le Midi de la France les intérêts qu'elle représente, elle n'oublie pas, d'autre part, que la sphère d'action de la région marseillaise se prolonge au delà des mers et dans les vastes contrées où se développe notre domaine colonial.

F. MODAU.

INFORMATIONS DIVERSES

FRANCE

Le barrement et la domiciliation des Bons de la Défense. — Le ministre des Finances vient de déposer à la Chambre un projet de loi ayant pour objet d'autoriser le barrement et la domiciliation des bons de la Défense nationale dans le but de donner une plus grande sécurité à ces titres qui jouiront ainsi du bénéfice de la loi du 30 décembre 1911 sur le chèque barré.

Voici le texte de ce projet de loi :

« Article 1^{er}. — Le porteur d'un bon de la Défense nationale peut à tout moment le revêtir de deux barres parallèles. Le bon de la Défense nationale traversé de deux barres parallèles ne peut être présenté au remboursement que par un banquier ou un agent de change. Toutefois le titulaire d'un compte de dépôt de fonds dans une trésorerie générale peut obtenir directement à ladite trésorerie le remboursement d'un bon barré.

« Art. 2. — Les dispositions de l'article 9 de la loi du 14 juin 1865 complétées par les lois du 30 décembre 1911 et du 26 janvier 1917 sont applicables au bon de la Défense nationale.

« Art. 3. — Tout bon de la Défense nationale peut être revêtu d'une mention indiquant au guichet de quel comptable de l'Etat le remboursement en est domicilié. Le bon domicilié ne peut être présenté au remboursement qu'à la caisse publique désignée.

« Art. 4. — Il est interdit au porteur d'un bon de la Défense nationale revêtu d'une mention de domiciliation d'effacer cette mention.

« Art. 5. — Un arrêté du ministre des Finances déterminera les conditions d'application de la présente loi.

Les chèques sur l'étranger. — D'après une note du ministre des Finances, tout chèque ou effet supérieur à 1.000 francs et créé de France sur France ne peut être négocié au profit de l'étranger que s'il est tiré sur une banque tenant le répertoire des changes et si le tireur ou l'endosseur a justifié auprès de la banque tirée le but de cette mise de francs à la disposition de l'étranger.

De même toute personne ou Société résidant ou fonctionnant en France ne peut autoriser une personne ou Société résidant ou fonctionnant hors de France à disposer sur elle par chèque ou effet pour une somme excédant 1.000 francs, que si le paiement dudit chèque ou effet est domicilié auprès d'une banque tenant le répertoire des changes et à laquelle, avant la domiciliation, toutes déclarations, autorisations ou justifications utiles devront avoir été fournies.

Toutes infractions aux dispositions de cet article, toute tentative en vue de les commettre, toutes déclarations ou justifications fausses ou in-

complètes, sont passibles d'une amende pouvant atteindre 25 % de la somme ou du montant des titres irrégulièrement mis à la disposition de l'étranger. En cas de récidive, cette amende est doublée.

Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

PARIS ET SUCCURSALES	4 juillet 1918	11 juillet 1918
ACTIF		
Encaisse de la Banque :		
en Caisse.....	3.362.687.738	3.363.527.133
à l'Etranger.....	2.062.108.485	2.062.108.485
Or.....	5.424.796.223	5.425.635.618
Argent.....	263.832.524	266.841.582
	5.688.628.747	5.692.477.200
Disponibilité à l'étranger.....	1.458.259.297	1.472.928.515
Effets échus hier à recevoir à ce jour.....	17.150.047	11.143.290
Portefeuille Paris :		
Effets Paris.....	721.908.153	675.755.417
Effets Etranger.....	10.566.031	9.419.006
Effets du Trésor.....	307.292	243.429
Portefeuilles des succursales.....	534.932.470	449.017.536
Effets prorogés :		
Paris.....	472.908.259	472.496.532
Succursales.....	602.279.939	601.218.551
Avances sur lingots à Paris.....	12.874.000	12.874.000
Avances sur lingots dans les succursales.....	292.845.554	282.199.218
Avances sur titres à Paris.....	614.050.077	636.726.323
Avances sur titres dans les succursales.....	200.000.000	200.000.000
Avances à l'Etat (Loi de 1914).....	18.750.000.000	18.900.000.000
Avances temporaires au Trésor public		
Bons du Trésor français escomptés		
pour avances de l'Etat aux Gouvernements étrangers.....	3.435.000.000	3.440.000.000
Rentes de la Réserve.....	10.000.000	10.000.000
Rentes de la Réserve (ex-banques).....	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles.....	99.801.434	99.801.434
Rentes immobilisées.....	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque.....	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales.....	42.378.470	42.378.470
Depenses d'administration de la Banque et des succursales.....	1.728.550	2.810.623
Emploi de la réserve spéciale.....	8.407.137	8.407.137
Divers.....	995.131.857	1.109.182.670
Total.....	34.076.138.118	34.237.790.407
PASSIF		
Capital de la Banque.....	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en additions au capital.....	8.450.697	8.450.697
Reserves :		
Loi du 17 mai 1834.....	10.000.000	10.000.000
Ex-banques départementales.....	2.980.750	2.980.750
Loi du 9 juin 1857.....	9.125.000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque.....	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale.....	8.407.444	8.407.444
Billets au porteur en circulation.....	28.952.188.840	29.090.400.805
Arrerages de valeurs déposées.....	43.854.966	49.174.524
Billets à ordre et récépissés.....	3.174.051	3.083.175
Compte courant du Trésor.....	54.873.340	39.628.121
Comptes courants de Paris.....	2.157.984.645	2.285.760.648
Comptes courants dans les succursales.....	1.680.801.993	1.634.214.907
Dividendes à payer.....	20.878.750	14.442.353
Escompte et intérêts divers.....	10.779.693	13.452.352
Récompte du dernier semestre.....	9.017.455	9.017.455
Divers.....	917.127.490	823.152.172
Total.....	34.076.138.118	34.237.790.407

Comparaison avec les années précédentes

	30 juillet 1914	15 juillet 1915	13 juillet 1916	12 juillet 1917	11 juillet 1918
	millions	millions	millions	millions	millions
Circulation.....	6.683.2	12.448.4	10.113.1	20.196.5	29.090.4
Encaisse or.....	4.141.3	3.986.4	4.775.5	5.293.4	5.425.6
— argent.....	625.3	367.5	341.6	262.3	266.8
Portefeuille.....	2.444.2	2.458.7	1.881.0	1.716.2	2.207.9
Avances aux partic.....	743.8	644.8	1.202.7	1.158.6	933.8
à l'Etat.....	200.0	6.600.0	8.500.0	10.900.0	19.100.0
Compt. cour. Trésor.....	382.6	96.6	64.1	70.0	39.6
— partic.....	947.6	2.390.9	2.224.4	1.461.5	3.970.0
Taux d'escompte.....	4 1/2 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0

Prohibition d'exportation des billets de banque.

— Par arrêté en date du 5 juillet, rendu en application des dispositions du décret du 29 mai 1917 et conformément à l'avis de la commission des changes, le ministre des Finances vient de prohiber la sortie de France — sauf dans la limite d'une somme de 1.000 francs par personne pour les voyageurs munis d'un passeport — des billets de la Banque de France, de la Banque de Russie et des Etats-Unis d'Amérique; ces interdictions seront d'ailleurs sans doute étendues ultérieurement aux billets d'autres pays alliés.

Depuis plusieurs mois, en effet, il a été constaté que les agents de l'ennemi recherchent, dans les pays limitrophes des Empires centraux, nos billets de banque, au point que ces billets sont payés avec une prime considérable sur le cours du chèque ou du transfert télégraphique des devises correspondantes. Le but précis de ces achats n'est pas nettement défini; mais outre qu'il y a lieu de priver nos ennemis d'un instrument de paiement qui leur est précieux, puisqu'ils le recherchent activement en le payant très cher, il n'est pas douteux que l'accumulation entre leurs mains de stocks importants de nos billets de banque peut présenter un danger grave pour notre change. Des mesures avaient déjà été prises pour limiter le plus possible le trafic dont il s'agit; l'arrêté ministériel qui vient d'être pris y mettra définitivement fin. Il est à remarquer que les Etats-Unis et la Suisse elle-même, pour des raisons analogues, ont déjà pris des dispositions semblables.

Le même arrêté prohibe également la sortie d'un certain nombre de valeurs, notamment des Sociétés industrielles de Russie et des pays balkaniques; il a paru, en effet, nécessaire pour sauvegarder l'influence française dans ces Sociétés, d'empêcher que leurs actions fussent achetées dans les pays neutres par des intermédiaires de l'ennemi, qui en recherchaient manifestement un grand nombre, avec activité, depuis quelque temps.

Des dérogations aux interdictions d'exportation de l'arrêté ministériel pourront être accordées par le comité exécutif de la commission des changes.

Les Finances de la Ville de Paris. — M. Dausset, rapporteur général du budget de la Ville de Paris, a transmis au Conseil municipal son rapport sur la situation financière, « situation qui ne laisse aucun sujet d'inquiétude, aucune crainte de défaillance, mais qui mérite cependant d'être examinée de près, car la confiance n'est pas exclusive de la prévoyance ».

Après un exposé des charges que la Ville doit supporter du fait de la guerre, M. Dausset démontre combien l'opposition systématique de l'ancien préfet de la Seine, M. Delanney, à un emprunt à long terme fait au bon moment a coûté cher à la Ville de Paris, puisqu'il a fallu, quand même, emprunter plus tard, à de bien moins bonnes conditions. Fait typique, le Crédit Foncier a émis un emprunt calqué sur la proposition de M. Dausset, et il a fallu que la Ville s'adressât par la suite à cet établissement pour réemprunter l'argent que l'administration n'avait pas voulu demander directement à l'épargne publique.

Le rapporteur général établit que la Ville a contracté depuis la guerre une dette de plus d'un milliard, et qu'avant la fin de l'année il serait indispensable de procéder à un nouvel appel au crédit.

« L'expérience qui vient d'être faite doit suffire, écrit M. Dausset : les faits et les chiffres sont là assez éloquents pour que l'administration et le Conseil puissent en tirer toute la leçon qu'ils comportent. Aussitôt que nous le pourrions, il faudra procéder à une consolidation aussi complète que possible de l'énorme dette flottante contractée par la Ville depuis l'ouverture des hostilités; nous n'avons pas une minute à perdre pour étudier et préparer les accords avec l'Etat et le Parlement, et les voies et moyens pour réaliser ce grand emprunt dans les meilleures conditions de taux et de succès. »

M. Dausset, en outre, demande qu'on revienne à la règle de l'unité du budget, en supprimant l'ouverture sans cesse renouvelée de comptes hors-budget. Enfin, il insiste sur la possibilité, le devoir même qu'a la Ville de solliciter de l'Etat « l'aide réparatrice et collective dont la nation s'est recon-

nue débitrice envers tous ceux que la guerre a particulièrement éprouvés ».

La loi sur les loyers. — En vue d'assurer dans des conditions aussi équitables que possible à l'égard des propriétaires l'application de la loi sur les loyers, le ministre des Finances a décidé que les sursis de paiement de contributions prévus par la loi du 29 juin 1917 et qui légalement ont pris fin le 1^{er} avril 1918 seraient maintenus d'office à tous les propriétaires qui les avaient obtenus en conformité de la loi susvisée de 1917.

Quant aux propriétaires qui n'avaient pas encore obtenu le sursis dont il s'agit, ils bénéficieront également d'une suspension de paiement en s'adressant soit verbalement, soit par écrit au percepteur détenteur du rôle.

En toute hypothèse, les contribuables bénéficiaires d'un sursis devront se préoccuper de régulariser leur situation.

Ceux d'entre eux qui auront subi des pertes de loyer définitives devront former une demande en dégrèvement. Ceux qui saisiront la commission arbitrale instituée par la loi sur les loyers auront à produire au percepteur, dans le délai de deux mois à compter de l'ouverture de la première session de ladite commission, un récépissé de la demande introduite.

Enfin lorsque les locataires se trouveront dans un des cas visés par les articles 19 et 20 de la loi, notamment du fait qu'ils sont mobilisés et qu'ils ne pourront être appelés par suite devant la commission, les propriétaires devront fournir au percepteur du lieu de l'imposition des déclarations certifiées sincères et faisant connaître, sous leur responsabilité : 1^o le nom du ou des locataires ne pouvant être appelés jusqu'à présent devant la commission et la raison de cette impossibilité; 2^o le montant total annuel des loyers de l'immeuble; 3^o le montant par année de loyers impayés.

Les propriétaires sont autorisés à comprendre dans cette déclaration les locataires qu'ils ne croiraient pas devoir citer immédiatement devant la commission arbitrale, bien qu'ils ne rentrent pas dans les catégories visées par les articles 19 et 20, en faisant connaître le motif de la non-citation.

Faute de production, dans le délai indiqué, du récépissé ou de la déclaration, les propriétaires s'exposeraient à se voir réclamer le montant des contributions arriérées.

Des instructions détaillées sont d'ailleurs notifiées aux comptables du Trésor, et les propriétaires désireux de se renseigner d'une manière exacte sur les formalités à remplir, ont intérêt à s'adresser au percepteur de leur résidence.

GRANDE-BRETAGNE

Le Trésor britannique et les emprunts de sociétés. — Un communiqué de la trésorerie britannique fait savoir que certaines sociétés ont pu obtenir de nouveaux capitaux en empruntant aux actionnaires ou autres, et en donnant aux prêteurs des options qui pourront être échangées contre actions lorsque les restrictions actuellement appliquées aux émissions de capitaux auront disparu.

Toute société désireuse de contracter des emprunts de ce genre devra demander l'autorisation du Trésor, exactement comme s'il s'agissait d'une nouvelle émission d'actions. Elles ne devront poursuivre leurs projets qu'autant que ceux-ci auront été autorisés par le Trésor. Avant de souscrire ces emprunts, le public doit s'assurer que ladite autorisation a été donnée.

Pas de commerce avec l'ennemi pendant dix ans. — L'assemblée générale des membres de l'industrie cotonnière de Liverpool a décidé à l'unanimité

d'introduire dans les statuts de l'association la clause suivante :

« Aucun membre de l'association ou sa maison ne fera de commerce, soit directement, soit indirectement, avec les ennemis actuels de la Grande-Bretagne, pendant une période de dix ans après la conclusion de la paix. »

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le bilan de la Banque d'Angleterre, pour la semaine finissant le 3 juillet, s'établit comme suit :

Département d'émission		Liv. sterl.
Billets émis.....		83.182.000
Dette de l'Etat.....		41.015.100
Autres garanties.....		7.434.900
Or monnayé et en lingots.....		64.732.000
		<u>83.182.000</u>
Département de Banque		
Capital social.....		44.552.000
Dépôts publics (y compris les comptes du Trésor, des Caisses d'Épargne, des agents de la Dette nationale, etc.).....		38.179.000
Dépôts divers.....		152.068.000
Traites à sept jours et diverses.....		11.000
Solde en excédent.....		3.246.000
		<u>208.056.000</u>
Garanties en valeurs d'Etat.....		66.238.000
Autres garanties.....		112.937.000
Billets en réserve.....		28.279.000
Or et argent monnayé en réserve.....		602.000
		<u>208.056.000</u>

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de livres sterling).

Dates	Or monnayé et lingots	Circulation	Dépôts	Portefeuille avances et effets publics	Réserve	Rapport de la réserve aux engagements	Taux de l'escompte
6 août 1914	27.622	36.105	68.249	76.898	9.967	20.40	6 %
15 mai 1918	31.708	49.976	175.277	162.839	30.182	17.22	5 %
22 —	32.633	50.247	166.034	152.885	30.836	18.57	»
29 —	33.452	51.052	176.326	163.224	30.850	17.50	»
5 juin	33.794	51.855	170.569	157.068	30.389	17.88	»
12 —	33.873	52.025	169.583	157.068	30.303	17.87	»
19 —	34.205	52.389	161.909	148.800	30.272	18.77	»
26 —	35.228	53.674	164.628	152.652	30.004	18.22	»
3 juillet	35.334	54.903	190.247	179.175	28.881	15.18	»

La politique fiscale et économique anglaise d'après-guerre (Suite). — La commission pour les industries du fer et de l'acier recommande que toutes les importations de produits manufacturés ou semi-manufacturés de fer et d'acier des pays ennemis actuels, soient prohibées pendant la période de reconstruction ; que les minerais et minéraux nécessaires à la manufacture du fer et de l'acier soient admis en franchise et que tous les autres matériaux nécessaires à cette manufacture soient admis seulement dans leur état naturel ou non travaillé ; qu'aucune matière première ne parte pour les pays ennemis actuels des Dominions et colonies britanniques, ou de mines ou autres sources se trouvant sous le contrôle britannique ; que les navires britanniques ne transportent pas de matières premières ou de fer et d'acier manufacturés, des ports neutres vers des ports des pays ennemis actuels ou de ports neutres pour une destination finale en pays ennemi ; que le gouvernement envisage soigneusement la question de savoir si les navires des pays ennemis actuels seront autorisés à transporter des marchandises à destination ou en provenance de ports de l'empire britannique, ou à faire du charbon dans n'importe quelle station de charbon de l'empire britannique ; qu'on refuse de donner dans l'intérieur de

l'empire des concessions minières à des compagnies ou à de simples particuliers étrangers sans l'approbation du gouvernement, et que les colonies autonomes soient invitées à adopter une politique analogue ; qu'on fasse une expertise économique adéquate des ressources naturelles de la Grande-Bretagne et des autres parties de l'empire ; que les manufacturiers en fer et en acier s'associent pour faire le commerce d'exportation et constituent des organisations chargées de vendre pour tous ; qu'une organisation nationale de vente soit constituée pour mettre sur le marché les produits britanniques de fer et d'acier d'une manière économique et efficace ; qu'on fasse des lois semblables à celles du Canada pour empêcher les étrangers d'inonder de leurs produits les marchés de l'empire britannique.

La commission demande qu'on interdise l'importation en Grande-Bretagne de tout article de fer et d'acier ne portant pas une marque d'origine facile à reconnaître ; qu'on fasse tous les efforts pour coordonner la politique économique du Royaume-Uni avec celle des Colonies autonomes et de l'empire en général ; qu'on frappe de droit de douane tout fer et tout acier importés, soit brut, soit ouvré ou manufacturé ; qu'il y ait des tarifs de douane minimum et maximum applicables conformément aux exigences changeantes de la politique nationale ; que les syndicats étrangers et leurs représentants accrédités ou non n'exercent leur activité commerciale et industrielle dans le Royaume-Uni qu'avec une licence du gouvernement ; que le gouvernement étudie la question de savoir s'il ne conviendrait pas de refuser la facilité de faire du charbon, dans l'intérieur de l'empire, aux lignes de navigation qui consentent d'injustes privilèges de fret au désavantage de marchandises britanniques.

Le rapport de la commission pour les industries métallurgiques et le rapport de la commission pour les industries électriques renferment des recommandations semblables concernant le traitement des importations des pays ennemis, la première proposant l'exclusion, sauf avec licence, pour une période d'au moins un an, la seconde proposant une période de trois ans.

Ces rapports préconisent également certaines mesures tendant à empêcher que les entreprises électriques et autres industries manufacturières alliées, dirigées par des sujets de l'ennemi, continuent à exercer leur activité dans les limites de l'empire, à moins d'une autorisation spéciale.

En ce qui concerne les industries métallurgiques, les rapports proposent que tous les alliés frappent les produits venant des pays ennemis actuels d'une taxe supplémentaire soumise, toutefois, à une diminution progressive.

Les deux commissions recommandent, en outre, l'établissement de lois destinées à empêcher l'accumulation exagérée des marchandises de l'étranger.

RUSSIE

L'expropriation des entreprises commerciales et industrielles. — En vertu d'un décret du gouvernement des Soviets sont considérées comme faisant partie de la propriété de la République les entreprises commerciales et industrielles désignées ci-dessous et situées dans les limites de la République russe :

« Les entreprises exploitant dans les mines le fer, le cuivre et le platine ; les industries exploitant l'argent, le plomb, le zinc ; les industries de l'or ; les entreprises s'occupant de la construction des avions, des navires, des locomotives, des wagons, des ponts et autres constructions métalliques ; les instruments de précision pour l'artillerie, équipements, munitions et autres parties de l'armement ;

les industries du coton, de la laine et de la soie ; les teintureries et industries électro-techniques ; les entreprises de tabac ; les usines à câbles ; les industries de la résine, du fer, du cristal, des glaces, de la porcelaine ; les entreprises de céramique, de majolique, de ferrocoïta ; les industries du papier ; les cordonneries, les tanneries, les briqueteries ; les industries du ciment ; les moulins à vapeur ; les entreprises et distributions d'eau, de gaz ; les entreprises de canalisation, de télégraphes, et des voies ferrées privées. »

Nationalisation de l'industrie sucrière. — Depuis le mois de mai dernier, le gouvernement des Soviets a nationalisé par décret toutes les fabriques de sucre de la Russie, ainsi que la culture de la betterave à sucre avec tout le matériel technique et vivant qui en dépend. Le sol consacré à la culture des betteraves à sucre doit à partir de maintenant devenir propriété commune. L'industrie sucrière sera soumise à un Comité Central du Sucre issu du Conseil du Peuple. Ce Comité doit partager ses pouvoirs avec le Soviet local et les Sociétés de gestion. Toute fabrique doit être dirigée par un Comité particulier composé de représentants des différentes branches de l'industrie en rapports avec l'industrie sucrière. C'est ce Comité qui doit faire connaître le sol à ensemercer, l'époque des semailles ainsi que le sol destiné à la culture des betteraves fourragères.

La dette russe et les Empires centraux. — D'après le *Rodina*, journal coopératif de Petrograd, le commissaire au commerce et à l'industrie, Bronski, aurait proposé à la Conférence germano-russe le transfert en Allemagne de toutes les créances des Etats de l'Entente sur la Russie. En échange, tous les impôts de l'ancien régime seraient remplacés par un emprunt communiste unique au crédit de l'Allemagne. Et pour garantir cet emprunt on accorderait à l'Allemagne la concession de l'exploitation de certaines richesses naturelles du pays.

L'Allemagne deviendrait ainsi créancière, pour une somme énorme, des Etats de l'Entente tout en assurant sa mainmise économique sur la Russie.

De plus, on mande de Vienne que la commission spéciale austro-hongroise se rend à Moscou, par Berlin et Varsovie, pour négocier avec le gouvernement du Soviet sur la reprise du service réciproque de la Dette publique et le règlement du trafic des valeurs entre l'Autriche et la Russie.

La situation en Ukraine. — Le fiasco allemand en Ukraine est maintenant confirmé de source compétente. Un négociant de Brême, M. Melchior, a été nommé président de la commission envoyée en Ukraine pour étudier la question des céréales. Il est revenu en Allemagne et a déclaré qu'il ne fallait pas compter sur la possibilité d'importer en Allemagne des produits de l'Ukraine avant deux ans.

Cette déclaration coupe court aux espoirs que nos ennemis avaient fondés sur les ressources de ce pays si odieusement dupé par eux.

M. Melchior a fait d'autres remarques qui ne manquent pas de saveur. Il a constaté que la méthode jusqu'ici employée par les Allemands en Ukraine était mauvaise. Cette méthode consistait à fusiller en masse, dans les bourgs les plus humbles, les paysans coupables de ne pas avoir eu de blé à fournir aux envahisseurs. « Il faut, a affirmé M. Melchior, remplacer ce système par celui de la pénétration pacifique et amicale. » C'est la transition qui est difficile.

Au cours de la discussion du budget de l'Office du ravitaillement au Reichstag, le secrétaire d'Etat, M. de Waldow, a déclaré, notamment, que l'Allemagne avait reçu en tout de l'Ukraine

six mille tonnes de céréales, soit dix trains de soixante wagons.

Enfin, on mande de Moscou que le gouvernement ukrainien a rétabli dans les usines la journée de huit et dix heures, supprimé le contrôle ouvrier et baissé les salaires. La conséquence est que beaucoup d'ouvriers quittent la région du Donetz et que les autres fomentent des grèves contre les Allemands et le nouveau gouvernement de Kiew.

De grands désordres sont à prévoir dans les campagnes où l'on retire aux paysans les terres dont ils s'étaient emparés, pour les restituer aux anciens propriétaires.

ITALIE

La Dette de guerre de l'Italie. — Les derniers chiffres publiés par la *Gazetta Ufficiale* donnent la situation de la dette publique italienne au 31 mars 1918, sans tenir compte toutefois du dernier emprunt de guerre qui n'est pas encore terminé, quoique les souscriptions aient déjà atteint 5.630 millions de lire. Pour donner une idée nette de l'augmentation de la dette de guerre, il est nécessaire de la comparer avec celle des années précédentes. Au 30 juin 1914, le montant de la dette consolidée était de 14.839 millions, avec une charge annuelle de 525 millions. En 1916 la dette était de 19.790 millions ; en 1917, de 29.961 millions, et au 31 mars dernier elle s'élevait à 40.663 millions, nécessitant un service annuel d'intérêts de 1.759 millions.

Si l'on considère le coût des guerres modernes, ce montant, sans doute très élevé, n'a rien d'alarmant. La charge que supportent les citoyens pour le paiement de la dette de guerre atteint 1.236 millions et les nouvelles taxes imposées afin de pourvoir au service de la nouvelle dette rapporteront au Trésor, durant l'année fiscale 1917-1918, un revenu de 2.126 millions, fortement supérieur à celui de 1914.

Il faut remarquer que ces 40.663 millions de dette consolidée ne représentent pas la dette totale. On doit y ajouter la dette flottante qui, en moins de quatre années, présente une augmentation de 11.938 millions, entièrement imputable à la guerre. D'après ces chiffres, la dette italienne constituée dans le pays même, aussi bien qu'à l'étranger, s'est accrue de 37.807 millions, sur lesquels 3 milliards se rapportent à la période préparatoire à la guerre. En ajoutant à la dette consolidée la dette flottante, le total au 31 mars 1918, se chiffre par 53.515 millions de lire.

Un institut national de crédit minier. — La finance et l'industrie italiennes s'entretiennent beaucoup de la nécessité de créer un Institut National de Crédit minier. Cette nécessité, récemment proclamée par le ministre des Finances, est l'objet d'études suivies du gouvernement.

Pour cette création, deux systèmes sont en présence : 1° créer un Institut National unique de crédit minier sur le modèle de l'Institut Italien de Crédit Foncier fondé à Rome en 1891 ; 2° instituer dans les différentes régions minières, des coopératives sur le modèle des Caisses Rurales qui ont donné d'excellents résultats dans beaucoup de nos provinces.

La première solution, bien que plus complexe et plus difficile à réaliser, est celle qui répond le mieux aux besoins de la Nation. Dans les cercles autorisés, on croit qu'on pourra atteindre ce résultat en formant, entre les principales Banques, un Consortium dirigé, aux côtés des capitalistes, par un Conseil de techniciens, vraiment compétents en la matière.

La seconde solution favoriserait davantage les petits prospecteurs et les modestes industriels qui sont souvent les pionniers du développement minier dans les régions montagneuses.

L'Institut National de Crédit minier devrait pos-

séder des succursales dans tous les centres miniers et accorder des prêts hypothécaires sur gisements déjà en exploitation, ou sur installation y relatives, et pour une somme ne dépassant pas la moitié de leur valeur. L'Institut devrait avoir le droit d'émettre des titres miniers pour une somme correspondant aux prêts jusqu'à concurrence d'un maximum de 4 ou 5 fois le capital de l'Institut et de ses réserves. Des privilèges spéciaux accordés par l'Etat à ces titres pourraient en favoriser le placement parmi les épargnants particuliers.

ROUMANIE

La situation en Roumanie. — Des personnalités roumaines qui sont arrivées à Berne, venant de Bucarest et de Jassy, sont unanimes à peindre sous des couleurs extrêmement sombres la situation du pays.

Les Roumains sont réduits actuellement à un véritable état d'esclavage. Les agents de la kommandantur allemande ont le droit d'entrer à n'importe quelle heure dans les domiciles privés et d'y réquisitionner tout ce qui peut leur être utile. On a tout pris, jusqu'aux objets indispensables au plus humble ménage. La détresse est de plus en plus affreuse. Au spectre de la famine viennent s'ajouter maintenant les épidémies, qui font des victimes de plus en plus nombreuses. La population roumaine est décimée. Les agents allemands sont obligés de réclamer à Berlin l'envoi de médicaments et de médecins. La Roumanie n'a plus qu'un espoir : la victoire de ceux qu'elle continue à considérer unanimement comme ses alliés. Il y a eu jadis en Roumanie des germanophiles, mais il n'y en a plus aujourd'hui.

Le journal *Lumina* annonce l'émission d'un emprunt intérieur à cinq pour cent d'un montant illimité, au cours de 85. On s'attend, en raison de la quantité d'argent liquide existant surtout en Moldavie, à un résultat d'environ un milliard.

Le journal *Steagul* annonce que l'Etat roumain sera obligé de doubler les recettes dont il disposait il y a deux ans pour faire face à ses dépenses, qui vont toujours en augmentant. Le prochain budget roumain prévoit plus d'un milliard de dépenses. La mesure la plus importante de la future réforme financière sera l'introduction de l'impôt sur le revenu progressif. Les autres impôts directs, précédemment très bas, seront sensiblement élevés.

En outre, avec l'aide de Marghiloman, tout dévoué à l'Allemagne, un complot est ourdi par les banques allemandes et autrichiennes contre les institutions financières roumaines. Ce complot est monté par la Deutsche Bank et la Disconto Gesellschaft de Berlin, et son but est d'accaparer et d'exploiter de toute manière le crédit roumain que M. Marghiloman veut étatiser. La coïncidence est trop flagrante entre le programme financier du premier ministre roumain et les projets de la Deutsche Bank. Le discours si transparent de M. Marghiloman ne fait que confirmer les informations qui nous sont parvenues sur les projets des financiers allemands concernant la Roumanie. Du même coup, les Allemands pensent briser la résistance nationale et économique du pays et l'œuvre du parti national libéral ainsi que le parti lui-même.

Les installations pétrolifères. — A l'occasion de la discussion du traité de Bucarest, un mémoire a été déposé au Reichstag au sujet de la destruction par les Anglais et les Roumains des installations pétrolifères de Roumanie. D'après ce mémoire, en 1903, les livraisons s'élevaient à 384.300 tonnes. La même année, la *Deutsche Bank*, au nom de la Société d'escompte de l'industrie roumaine du pétrole, a mis des capitaux à la disposition de la Steaua Romana et d'autres entre-

prises pétrolifères roumaines; elle reçut en même temps des participations considérables des entreprises hollandaises, américaines, françaises et belges.

« M. Bratiano, continue le mémoire, occasionna à son pays le dommage le plus grave, en permettant la destruction des exploitations anglaises. La remise en état des puits exigera des sommes considérables non seulement pendant la guerre, mais longtemps après encore; 298.000 tonnes ont été anéanties rien que dans le territoire où ont été faites les destructions des exploitations anglaises et roumaines. Leur valeur doit être considérée comme extrêmement élevée, même après la conclusion de la paix mondiale, à la suite de la disette de pétrole qui proviendra des difficultés dans les transports provenant d'outre-mer. »

ALLEMAGNE

Banque Impériale d'Allemagne. — Le bilan de la Banque Impériale d'Allemagne, au 29 juin 1918 accuse, sur celui du 22 juin 1918, les variations suivantes :

	22 juin 1918	29 juin 1918	Compar.
	(En millions de marks)		
Encaisse or.....	2.346	2.346	»
— argent.....	121	121	»
Billets de l'Empire et bons des Caisses de prêts.....	1.628	1.786	+ 158
Portefeuille d'escompte.....	14.832	16.671	+ 1.839
Avances.....	5	6	+ 1
Portefeuille titres....	108	107	- 1
Circulation.....	12.048	12.510	+ 462
Dépôts.....	7.118	9.181	+ 1.063

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne (Millions de marks).

Dates	Encaisse		Billets de l'Empire (1)	Circulation	Comptes courants et dépôts	Portefeuille	Avances	Taux de l'escompte
	Or	Argent						
31 juil. 1914	1.253	275	33	2.909	1.258	2.081	202	5 % (31 juil.)
7 août 1918	1.478	118	97	3.897	1.879	3.737	226	6 (3 août)
7 mai...	2.345	120	1.551	11.802	6.857	13.578	6	5
15 — ...	2.345	120	1.556	11.804	7.751	14.546	6	»
23 — ...	2.346	120	1.517	11.700	7.339	14.000	8	»
31 — ...	2.346	120	1.609	12.033	7.635	14.545	7	»
7 juin...	2.346	120	1.631	12.034	7.364	14.309	8	»
15 — ...	2.346	120	1.631	12.042	7.905	14.937	10	»
22 — ...	2.346	121	1.628	12.048	8.118	14.832	5	»
29 — ...	2.346	121	1.786	12.510	9.181	16.671	6	»

En outre, au 29 juin 1918, il y avait en circulation dans le public 7.582 millions de marks de billets de Caisses de Prêts et 346 millions de marks des Bons de Caisse de l'Empire.

(1) Depuis le 7 août 1914, les bons des Caisses de prêts (Darlehenskassenscheine) sont compris au bilan avec les billets de l'Empire (Reichskassenscheine).

L'expansion des banques allemandes. — Dans un article consacré aux fusions bancaires et aux projets de pénétration financière allemande après la guerre, la *Gazette de Francfort* déclare qu'entre 1895 et 1917, les succursales de la Deutsche Bank ont augmenté de 6 à 102, celles de la Disconto Gesellschaft de 1 à 72, celles de la Dresdner Bank de 7 à 96, celles de la Darmstadter Bank, de 7 à 96. Le journal ajoute que la guerre a beaucoup stimulé l'expansion des banques allemandes à l'étranger. Si, très probablement, les succursales de Londres ne sont pas rouvertes, beaucoup d'autres seront fondées sur le Continent européen.

La Deutsche Bank, qui avait déjà avant la

guerre des succursales à Constantinople et à Bruxelles, s'est établie à Bucarest, Sofia, Libau. La Dresdner Bank qui possède une succursale à Bucarest s'est solidement, dit l'organe francfortois, établie en Belgique. Le mouvement d'expansion bancaire n'est qu'à son début.

La *Gazette de Francfort* omet d'ajouter que tous ces projets dépendent de l'issue de la guerre.

Impôt sur les opérations de Bourse. — Le 28 juin, nous annonçons que la commission du Reichstag avait abordé l'examen d'un projet d'impôt sur les opérations de Bourse. Or, on mande de Berlin que toutes les Bourses allemandes ont protesté énergiquement contre le projet d'augmenter l'impôt sur les opérations de Bourse. Le gouvernement demande un droit fixe de 2 mk. par bordereau, au lieu de 30 pfennig, et, en plus, un impôt spécial, dit impôt de guerre, de 3 mk. par 1.000 mk. Ces propositions s'appliquent seulement aux ventes et achats d'actions.

D'un commun accord, toutes les Bourses ont suspendu les opérations en actions jusqu'à ce que la situation soit éclaircie.

Finances allemandes. — Le 5 juillet a été soumis au Reichstag le projet d'un nouveau crédit de guerre de 15 milliards de marks qui doit être couvert par emprunt.

Malgré les protestations des sozialdemokrates et de leur chef de file Scheidemann, qui avaient eu la velléité de refuser le vote du budget, et qui, en définitive l'ont voté, ce nouveau crédit sera encore accordé et bien d'autres encore.

D'après la commission budgétaire du Reichstag, voici l'échelle de l'impôt sur le revenu et de la taxe de guerre sur la fortune :

Impôt sur le revenu :	
Pour les premiers 10.000 marks im-	posables.....
Pour les 10.000 marks suivants....	5 0/0
Pour les 30.000 marks suivants....	10 0/0
Pour les 50.000 marks suivants....	20 0/0
Pour les 100.000 marks suivants....	30 0/0
Pour le montant au-dessus.....	40 0/0
	50 0/0
Taxe de guerre sur la fortune :	
Pour les premiers 200.000 marks..	1 0/0
Pour les 300.000 suivants.....	2 0/0
Pour les 500.000 suivants.....	4 0/0
Pour le million suivants.....	5 0/0

La crise alimentaire. — Lors de l'examen, à la commission du ravitaillement du Reichstag, de la possibilité de livrer des céréales à l'Autriche-Hongrie, le sous-secrétaire d'Etat aux vivres, le docteur Muller, a déclaré qu'une augmentation de la ration de viande est impossible par suite de la diminution rapide du cheptel. Cette situation rend même le ravitaillement en graisse et en lait fort difficile. On examine, dès maintenant, la possibilité éventuelle de revenir au moment des moissons à la ration normale de pain et d'augmenter aussi le ravitaillement en pommes de terre, en légumes et autres denrées alimentaires. On a discuté encore s'il conviendrait d'introduire des semaines sans viande pour une partie de la population ou pour toute la population. Avant de prendre une décision, on attendra le résultat du recensement du bétail, qui est pour fin juin.

On voit par ces faits, qu'au moment même où son alliée lui demande de lui venir en aide, l'Allemagne se trouve presque dans la même situation que l'Autriche. On sait que l'Allemagne, devant la détresse de Vienne, s'est décidée à envoyer quelques centaines de wagons de céréales à la capitale autrichienne. Cette mesure ne sera guère bien accueillie dans les milieux ouvriers d'Allemagne au moment même où le sous-secrétaire d'Etat Muller

doit annoncer de nouvelles et pénibles restrictions.

D'autre part, on mande de Berlin que le secrétaire d'Etat au ravitaillement, M. Waldow, a fait au Reichstag, sur la situation alimentaire de l'empire, une communication au cours de laquelle il a déclaré notamment que le système actuellement en vigueur, malgré les défauts considérables qu'il comporte, s'est révélé comme le seul moyen de faire face à la situation. Le système est maintenant appliqué aussi à l'Autriche.

« Les espérances qu'on avait mises dans la Roumanie furent déçues, les importations de l'Ukraine sont insuffisantes. Ces difficultés dureront encore longtemps, mais on espère que les quantités promises sur la nouvelle récolte nous seront remises, alors même que leur effet ne devrait se faire sentir que dans le cours de la prochaine année économique. »

Les déclarations de M. Waldow ont été fréquemment interrompues par les dénégations et les protestations des députés. Certains l'accusèrent de donner des renseignements contraires à la réalité, tandis que d'autres répondaient à ses affirmations de confiance en un avenir meilleur par des interruptions comme celles-ci : « Oui, oui, si d'ici là, nous ne sommes pas tous morts de faim. »

La démission de von Kuhlmann. — Le 8 juillet, une dépêche de source autorisée nous apprenait que l'empereur allemand avait fait droit à la demande de démission de Kuhlmann.

C'est le 24 juin que le ministre des Affaires étrangères avait prononcé les fameuses paroles niant la solution militaire de la guerre. Malgré ses rétractations du lendemain, l'opinion était que sa démission n'était qu'une question de jours. Les pangermanistes ont triomphé une fois de plus.

La façon dont le *Vorwaerts* avait écrit que le départ de M. de Kuhlmann entraînerait nécessairement après lui celui du comte Hertling, avait aussi pu faire illusion à ceux qui croient à l'influence du Reichstag dans les changements ministériels de l'Allemagne, mais déjà la *Gazette de Cologne* du 30 juin avait écrit :

« La personnalité de M. de Kuhlmann sera jugée et doit l'être d'après l'ensemble de son activité. Quel que soit le jugement, il faut laisser aux autorités qualifiées le soin de le porter. »

« En réalité, le sort de celui que la majorité du Reichstag avait accueilli avec une bruyante satisfaction, qu'elle considérait comme le défenseur, au sein du gouvernement, de sa fameuse résolution de paix ; que le chancelier avait été personnellement recevoir à la gare comme un triomphateur à son retour de Brest-Litovsk, le sort de M. de Kuhlmann était réglé depuis la séance du 25 juin. »

« Comme pour M. de Bethmann-Hollweg, à un an d'intervalle presque jour pour jour, M. de Kuhlmann tombe sous les coups des conservateurs et des pangermanistes, qui ont des organes et des représentants tout puissants. Les milieux militaires ne peuvent pas lui pardonner d'avoir douté de la force militaire de l'Allemagne, d'avoir avoué que ses armées sont incapables de lui donner la victoire qu'elle veut, dont elle a besoin. »

Le successeur de M. de Kuhlmann, l'amiral de Hintze, était à Berlin depuis quelques jours. Plusieurs journaux, parmi lesquels la *Germania* elle-même, l'organe du chancelier qui apparaît ainsi comme n'ayant pas pris part très active à sa nomination, voyaient déjà en lui le successeur du comte Mirbach, assassiné à Moscou.

AUTRICHE-HONGRIE

La disette en Autriche. — La *Bohemia*, organe allemand de Bohême, publie un article très aigre contre les Viennois, qui se plaignent de la disette, alors que leurs rations hebdomadaires sont encore

très supérieures à celles qui sont octroyées depuis longtemps à la Bohême allemande.

« Dans cette région, dit-elle, le pain est désormais absolument introuvable. Les Bohémiens allemands sont depuis des mois à la ration la plus réduite : un quart de pain hebdomadaire et encore pas toutes les semaines ; de la farine seulement les jours de fête. Quant aux œufs, aux pommes de terre et à la viande, il est inutile d'en parler, ils les ont oubliés, de même que l'existence des légumes de toutes sortes. Ils sont absolument affamés et personne ne les écoute. »

L'*Arbeiter Zeitung* de Vienne déclare qu'on arrache aux paysans leurs dernières vaches pour les abattre, de sorte que d'ici peu il n'y aura ni vaches, ni lait.

Le *Lavoratore di Trieste* écrit :

« Il est des morts qui ne font pas de bruit, des morts silencieuses et ignorées pour ceux qui laissent éteindre la flamme de leur propre vie comme on laisse s'éteindre une lampe faute d'huile, et comment un corps pourrait-il être nourri avec un peu de polenta ? Le plus vigoureux s'affaiblit ; on peut s'imaginer la faiblesse d'un corps qui depuis quatre ans n'est pas nourri. »

Le journal slovène *Narodni Listi*, de Zara, montre jusqu'à quel point la famine est arrivée dans les provinces slaves d'Autriche. « Depuis deux mois les habitants de Zara ne reçoivent plus la farine nécessaire pour le pain et notre population a déjà oublié quel est l'aspect d'un pain. Nous ne mangeons que cent grammes de polenta par jour et depuis la semaine passée on a bien voulu nous augmenter la ration de maïs qui, de 110 grammes, a été portée à 150. Même dans les environs de la ville les paysans ressemblent plus à des squelettes qu'à des hommes. »

Enfin, la *Gazette du Weser* publie une information, de source fréquemment bien informée, disant que lors de la discussion au quartier général allemand, au sujet de la situation alimentaire à Vienne, on a envisagé l'idée d'introduire le même rationnement de vivres en Autriche-Hongrie qu'en Allemagne.

On a proposé aussi d'introduire l'organisation alimentaire allemande à Vienne et à Budapest avec des fonctionnaires allemands.

Ainsi serait consacrée définitivement la mainmise de l'Allemagne jusque dans le domaine alimentaire.

Interdiction de l'exportation des valeurs austro-hongroises. — L'autorité austro-hongroise a interdit l'exportation de valeurs et de coupons autrichiens et hongrois sans autorisation spéciale, à l'exception de ceux appartenant à des étrangers habitant à l'étranger qui auront déposé lesdites valeurs ou coupons dans une banque autrichienne ou hongroise.

L'accord économique austro-allemand. — Le 4 juillet, a eu lieu, à Berlin, à l'Office impérial de l'économie publique une discussion confidentielle dans tous les détails sur le rapprochement économique entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

On y avait convié des représentants des associations économiques de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Après des paroles d'ouverture du secrétaire d'Etat à l'Office impérial de l'économie publique, des représentants du gouvernement donnèrent un bref aperçu des travaux préparatoires faits jusqu'à maintenant, en partie dans des négociations entre les autorités allemandes intéressées, et en partie dans les pourparlers préliminaires avec l'Autriche. Ces travaux envisagent la création d'un territoire douanier unique, ainsi que l'unification des lois existant dans le domaine du commerce, de la protection légale, des statistiques et du trafic, et des problèmes de la navigation.

La conférence, prévue pour le 8 juillet, à Salzbourg, entre les représentants de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, devra fixer les principes selon lesquels les pourparlers spéciaux seront continués plus tard. Les questions qui seront posées ont été soumises à une discussion approfondie. On continuera à l'avenir, comme on l'a fait dans cette séance, à donner aux associations économiques et aux intéressés l'occasion de donner leur avis sur toutes les questions importantes et d'exprimer leur point de vue et leurs vœux.

On mande à la *Nouvelle Presse Libre* de Vienne, au sujet des négociations de Salzbourg :

« Le schéma du tarif douanier est terminé. Les détails des taux doivent encore être discutés. Entre temps, le chancelier de l'empire et M. von Kuhlmann, se rendront à Vienne pour discuter d'importantes questions de principe. Le principal point de vue de l'Autriche dans la question du traité économique et commercial tend à l'établissement d'une liste aussi étendue que possible d'articles francs de droits de douane et cela pour une série d'années. »

La *Gazette de Francfort* recommande déjà de ne pas fonder de trop grands espoirs sur les conférences économiques austro-allemandes s'ouvrant lundi à Salzbourg :

« Les controverses du comte Tisza et de von Payer, dit-elle, montrent déjà clairement combien sont nombreux les obstacles s'opposant à la fusion des deux Empires centraux en une unité économique de l'Europe centrale. Ce sont les agrariens hongrois qui craignent de perdre l'influence dont ils disposent actuellement ; ce sont les chauvins Macavars qui tremblent pour l'indépendance de la Hongrie ; ce sont les vieux bureaucrates autrichiens qui craignent comme le feu une sévère administration qui s'inspire de l'esprit allemand ; tous ont assez d'influence pour faire prévaloir dans le statut préliminaire des négociations leur répulsion contre le développement trop étroit de l'alliance. »

Le journal se console en affirmant que le désir de rapprochement est heureusement réel et très vif dans les profondes couches des populations.

GRÈCE

La situation en Grèce. — La lecture de la presse hellénique nous renseigne d'une manière intéressante sur la situation actuelle de la Grèce, au lendemain de la mobilisation.

D'après l'*Hestia*, la grosse question est de savoir comment, malgré la mobilisation, la récolte pourra être coupée, battue et expédiée. Le gouvernement devait d'abord s'adresser aux Macédoniens. Puis il a fait appel aux réfugiés de Turquie et d'Asie Mineure installés dans les îles ; quelques centaines seulement ont répondu à l'appel, malgré le salaire très élevé (20 drachmes, plus les frais de voyage) qui leur était alloué. Le temps presse. Il faudrait en Thessalie de dix à quinze mille ouvriers agricoles. Le gouvernement se décidera, croit-on, à envoyer des militaires ; on suggère d'envoyer aussi les prisonniers bulgares faits à la prise du Skra.

Le pain a augmenté de prix et n'en est pas devenu meilleur ; la *Patris* se plaint qu'il soit amer, sale et nuisible à la santé. On attend avec impatience la prochaine récolte, qui commencera le 15 juin. Sur l'importance de la récolte, les estimations sont partagées. D'après l'économiste Iliadis, qui écrit dans le *Messenger* des articles destinés aux étrangers, « les récoltes en Thessalie s'annonceraient exceptionnelles. L'an passé, le vent brûlant d'Afrique (le *liba*) avait fait beaucoup de mal. Cette année le temps a été à souhait, ni trop chaud, ni trop pluvieux. Au cours actuel, la production

Revue Commerciale

Cotons. — Le *Journal officiel* du 28 juin a publié un arrêté réglementant à partir du 1^{er} juillet 1918 et jusqu'à la fin du sixième mois qui suivra la cessation des hostilités le marché à terme des cotons du Havre.

Aux termes de cet arrêté, sont seuls aptes à contracter soit directement, soit par l'entremise de courtiers, les importateurs et les négociants-commissionnaires patentés pour ce commerce avant la guerre, agissant soit pour leur compte personnel, soit pour les personnes, sociétés, associations exerçant en France la profession de transformateurs de coton brut.

En outre, les opérations à terme ne sont autorisées que pour une période de six mois maximum et les fluctuations de cours ne pourront dépasser cinq francs, soit en hausse, soit en baisse entre deux cotes. Il ne sera établi qu'une cote par jour.

Le dernier rapport du *Washington Signal Service* est très bon dans l'ensemble. Il ne signale qu'une seule exception pour le centre du Texas. « Le temps, dit-il, a favorisé le développement de la récolte. Il est tombé peu de pluie, mais les plantes ne souffrent pas du manque d'humidité, sauf dans le Centre du Texas où il y a eu quelque détérioration. Dans l'Oklahoma, la plante pousse bien ; elle s'est améliorée dans l'Arkansas et elle montre une vigoureuse croissance à l'Est du fleuve Mississipi. Le coton planté de bonne heure fleurit jusqu'aux limites Nord de la région cotonnière. Dans les districts du Centre du Golfe, les charançons augmentent, mais le danger n'est pas sérieux. »

Suivant le *Commercial and Financial Chronicle*, la superficie plantée en coton est en augmentation de 3,59 % par rapport à celle de l'année dernière. Aussi est-on en droit d'espérer que, si les conditions atmosphériques restent en général favorables, la prochaine récolte dépassera en général favorablement celle de 1917.

Le Bureau d'Agriculture américain vient de publier les chiffres de l'acréage, des conditions culturales et des récoltes commerciales pour les dix dernières années. Nous comparons dans le tableau ci-dessous les données de la superficie plantée avec les estimations du *Chronicle* :

	Acréage		Condition de la plante	Récoltes (Milliers de balles 2)
	Bureau	Chronicle		
	(Milliers d'acres 1)		0/0	
1909.....	32.992	33.862	77.9	10.610
1910.....	33.418	35.379	75.3	12.120
1911.....	36.681	37.581	81.9	16.138
1912.....	34.766	37.377	76.0	14.167
1913.....	37.458	38.573	74.6	14.882
1914.....	37.406	39.478	76.4	15.108
1915.....	32.107	35.190	73.1	12.938
1916.....	36.053	39.617	69.7	12.941
1917.....	34.925	33.512	67.7	12.000
1918.....	"	41.107	82.3	"

(1) L'acre équivalent à 0 hectare 40 environ.

(2) La balle de coton pèse 226 kil. 800.

Au 20 juin 1918, voici quel était l'approvisionnement visible mondial :

Coton	Liverpool	Manchester	London	Europe continentale	Autres pays
	(En balles)				
Américain.....	119.530	9.000	1.820	117.810	2.127.000
Egyptien.....	44.980	5.970	10.430	1.250	281.000
Indien.....	56.900	23.270	8.740	10.320	"
Autres.....	49.490	"	"	2.770	"
Totaux.....	270.900	38.240	20.990	132.150	2.408.000

Il y avait, de plus, 129.000 balles en route pour

thessalienne de 1918, tant en légumes secs, fruits, tabac et produits d'élevage qu'en céréales, vaudra un milliard de drachmes. La production en blé sera d'environ 120 millions d'ouques (l'ouque vaut 1 kil. 280), ce qui, défalcation faite des semences pour 1919 et de la consommation locale, laissera une plus-value de 41 millions d'ouques, à exporter dans les autres parties du royaume. »

Un article paru dans le même journal assure que les chiffres de M. Iliadis témoigneraient d'un optimisme excessif, qu'il ne faut pas compter sur plus de 87 millions d'ouques de blé thessalien, et que la Thessalie ne pourra pas en exporter 40 millions d'ouques ; « du reste, 40 millions d'ouques de blé ne représentant pas, pour la Grèce, beaucoup plus de 40 jours de pain ; nous sommes donc, aujourd'hui comme avant, à la merci de l'étranger. »

Voici, d'après le *Messenger*, quelques renseignements rétrospectifs sur l'industrie en Grèce pendant la guerre. Certaines industries ont dû chômer, du fait de l'impossibilité d'exporter leurs produits (minerais, carrières de marbre), ou d'importer les matières premières ou les machines nécessaires. Les tissages de laine ont dû s'arrêter faute de laine d'Australie pour mélanger aux laines indigènes, trop dures. De même, certains tissages de coton ont dû chômer, faute de fils anglais. Le manque d'électrodes a arrêté momentanément la fabrication de l'acétylène, ce qui a entraîné un arrêt de l'exploitation du lignite.

L'interdiction des boissons alcooliques par l'armée d'Orient a gêné l'industrie des vins et spiritueux. Le manque de bois et de fer a mis en chômage une partie des ouvriers du bâtiment. Mais le chômage le plus considérable est celui des gens de mer, par suite de l'achat par les Alliés d'une partie de la flotte grecque de commerce et par suite des torpillages. Le seul travail où la demande de main-d'œuvre soit supérieure à l'offre est le travail agricole.

Les grèves sont venues s'ajouter au chômage. Les corporations qui avaient du travail ont profité des circonstances pour obtenir toutes sortes d'avantages : cheminots, employés de tramways, électriciens, ouvriers en cigarettes, cordonniers, menuisiers, chapeliers, débardeurs et distillateurs du Pirée, mineurs de Kymi, de Sériphos et du Laurium. Le *Messenger* donne la liste et les motifs de ces grèves. Dans beaucoup de cas, le gouvernement a donné gain de cause aux ouvriers, « bien que leurs demandes fussent déraisonnables et qu'ils eussent contre eux le public et la presse ». Certaines de ces grèves eurent « tous les caractères de l'extorsion ».

En ce qui concerne la situation financière, la presse grecque fait remarquer que pendant que certains capitalistes tâchent de pêcher en eau trouble, les industriels et négociants qui ont fait, grâce à la guerre, des bénéfices excessifs essaient, de toutes les façons, de se soustraire à l'impôt dont ces bénéfices sont taxés. Et le gouvernement recule devant l'institution de l'impôt sur le revenu. Un sincère ami de la Grèce, M. Droppers, ministre des Etats-Unis d'Amérique, a fait là-dessus à un reporter athénien, les déclarations suivantes, dont l'*Hestia* approuve le ton catégorique : « La Grèce est le seul pays de l'Entente, où l'impôt sur le revenu n'a pas encore été mis en application. L'armée grecque fait son devoir ; mais, tant que les capitalistes grecs ne feront pas le leur, la Grèce sera à un niveau moral inférieur à celui des autres belligérants, et ses efforts ne pourront pas être considérés comme égaux à ceux de ses alliés. Si elle n'institue pas l'impôt sur le revenu, elle ne pourra réclamer la même estime que celle dont jouissent les peuples qui ont jeté dans la balance toutes leurs forces et tous leurs revenus. »

l'Angleterre et 132,000 balles à destination de l'Europe continentale, ce qui forme un stock visible mondial de 3.131.280 balles.

Production des engrais et produits chimiques utiles à l'agriculture. — La pénurie d'engrais chimiques dont se plaignent les agriculteurs devient telle que les Pouvoirs publics dans nombre de pays s'en sont émus et qu'ils ont créé des organismes spéciaux dans le but de développer la production des substances fertilisantes et de la répartir de la façon la plus équitable.

Il faut reconnaître que, parmi les nombreuses études économiques qu'on a faites sur les questions agricoles, bien peu traitent des engrais. La nécessité d'une publication étudiant systématiquement le sujet au triple point de vue de la production, du commerce et des prix se faisait impérieusement sentir. C'est ce qu'a bien compris l'*Institut International d'Agriculture de Rome* qui, chaque année, en une brochure d'environ 90 pages, fournit le résumé statistique du mouvement international des engrais.

Cette brochure étudie tous les engrais et produits chimiques utiles à l'agriculture dont il est possible de faire une étude de statistique complète et les divise en quatre groupes principaux : engrais phosphatés, engrais potassiques, engrais azotés, produits chimiques utiles à l'agriculture.

Voici, brièvement, quelles sont les données les plus importantes publiées dans cette revue.

En ce qui concerne les engrais phosphatés, les exportations tunisiennes de phosphates ont atteint en 1917 le chiffre de 625.885 tonnes contre 1.984.880 en 1913, d'autre part les exportations américaines ont été de 169.289 tonnes seulement contre 2.776.872 en 1913.

En outre, la production des scories de déphosphoration en Grande-Bretagne est évaluée pour 1917 à 575.000 tonnes contre 404.000 en 1913, celle des superphosphates de chaux dans ce même pays à 495.000 tonnes contre 820.000 en 1913.

Pour ce qui est des engrais potassiques, les Etats-Unis, qui en 1916 avaient produit 8.818 tonnes de potasse, en ont obtenu 12.722 tonnes pendant les six premiers mois de 1917. C'est là certainement un développement remarquable de cette industrie.

Quant aux engrais azotés, le Chili en 1917 a produit 3.011.810 tonnes de nitrate de soude, contre 2.773.552 en 1913 ; il en a exporté 2.787.392, contre 2.739.530 en 1913 et avait de ce produit à la date du 31 décembre 1917 un stock à la côte chilienne de 882.556 tonnes, contre 480.129 en 1913. Les livraisons de nitrate dans les pays consommateurs, à l'exclusion de l'Europe et de l'Égypte, ont été en 1917 de 1.576.790 tonnes, contre 2.556.973 tonnes en 1913, mais alors l'Europe et l'Égypte étaient comprises. Parmi les autres engrais azotés, nous signalons comme chiffres intéressants celui de la production de sulfate d'ammoniaque en Grande-Bretagne (250.000 tonnes en 1917, contre 438.932 en 1913) et le chiffre global de production de cyanamide de calcium en 1917. La puissance des usines est de 1.321.000 tonnes et leur production réelle de 806.000 tonnes, tandis que la production de 1913 avait été de 156.944 tonnes.

La production du sulfate d'ammoniaque s'est fortement accrue en Allemagne depuis la guerre et a atteint 700.000 tonnes en 1917. En France, la même année, elle a été de 34.000 tonnes, en Angleterre de 250.000 tonnes, en Italie de 9.000 tonnes, aux Etats-Unis de 400.000 tonnes et enfin au Japon de 50.000 tonnes. La production anglaise est bien inférieure à celle du temps de paix (400.000 tonnes), mais, comme ce pays a réduit son exportation de 330.000 tonnes en 1913 à 64.000 tonnes en 1917, les quantités disponibles pour l'agriculture nationale sont toujours aussi élevées.

PETITES NOUVELLES

◆◆ La Chambre de commerce de Paris nous communique la note suivante : « Les commerçants parisiens, par la voix de la Chambre de commerce de Paris, protestent contre la décision des banques et établissements de crédit qui supprime l'encaissement des reçus. La Chambre de commerce a écrit à l'Union Syndicale des Banquiers de Paris et de la Province qui lui avait fait connaître sa délibération et lui a demandé de rapporter une mesure qui serait la cause d'une grande gêne pour tous les commerçants. »

◆◆ Un communiqué de la Commission internationale mentionne que les recettes gageant la Dette hellénique ont atteint les chiffres suivants pendant le mois d'avril : monopoles de l'Etat, 2.121.879 dr. ; droits de douane, 1.856.000. Pour les quatre premiers mois de l'année, les recettes ont donné les plus-values suivantes par rapport aux évaluations : monopoles, 3.081.012 dr. ; droits de douane, 7.955.333 dr.

◆◆ L'action du *Crédit Foncier* est à 685 fr. après le détachement du coupon de juillet.

Les Obligations foncières et communales sont toujours activement recherchées. La facilité de leur négociation les désigne aussi bien en vue des emplois temporaires que des placements définitifs.

Marché Financier

Paris, le 11 juillet 1918.

Grande réserve sur le marché ; les quelques affaires traitées, le sont à des cours généralement bien tenus. Excellente allure de nos Rentes et de nos établissements de crédit.

Parmi les derniers cours cotés nous relevons :

Au Parquet. — Au comptant : 3 %, 61,80 ; 5 %, 88,45 ; 4 %, 69 ; Banque de France, 5,260 ; Banque de Paris et des Pays-Bas, 945 ; Crédit Foncier, 685 ; Crédit Lyonnais, 1,075 ; Comptoir d'Escompte, 791 ; Société Générale, 534 ; Actions Est, 767 ; P.-L.-M., 942 ; Orléans, 1,120 ; Midi, 960 ; Nord, 1,144 ; Ouest, 740 ; Métropolitain, 393 ; Nord-Sud, 118,50 ; Voitures à Paris, 337 ; Suez, 5,080 ; Thomson-Houston, 667 ; Boléo, 840 ; Penarroya, 1,230 ; Extérieure, 141 ; Russe 5 % 1906, 52 ; Serbe 5 % 1913 (Monopoles), 57,50 ; Andalous, 480 ; Saragosse, 520 ; Rio-Tinto, 1,899 ; Briansk, 185 ; Prowodnik, 172 ; Naphte, 185 ; Tréfileries du Havre, 232 ; Montbard-Aulnoye, 465 ; Etablissements Bergougnan, 1,513.

Marché en Banque. — Au comptant : Toula, 405 ; Maltzof, 320 ; Platine, 395 ; Cape Copper, 86 ; De Beers ordinaire, 401 ; Mount Elliott, 102 ; Spassky, 33 ; Bakou 1,085 ; Utah, 640 ; Spies, 11,25 ; Chertered, 23,50 ; East Rand, 7,75 ; Rand Mines, 83,75 ; Modderfontein B, 230 ; Malacca ordinaire, 114,50 ; Financière des Caoutchoucs, 183.

Marché de Londres (derniers cours). — Consolidés, 55 7/8 ; Emprunt 3 1/2, 88 7/8 ; Emprunt français, 78 1/2 ; South Eastern, 32 3/4 ; Ontario, 23 ./. ; United Steel com, 111 ./. ; Canadian Pacific, 163 1/4 ; Rand Mines, 5 3/9 ; De Beers, 13 ./. ; Rio Tinto, 68 11/16.

Marché de New-York (derniers cours). — Atchison Topeka, 84 1/2 ; Calumet, 450 ; Canadian Pacific, 146 1/2 ; General Electric, 146 1/4 ; Louisville Nash, 116 3/4 ; Southern Pacific, 84 1/8 ; United Steel com, 107 ./. ; Union Pacific, 122 1/8 ; Argent en barres, 99 5/8.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Simart, imp.